

Agnès Echène

MELUSINE

OU

L'ELIMINATION DES TABOUS

Clausevignes - 12330 VALADY - FRANCE

SOMMAIRE

1 - LE SECRET DU SAMEDI	6
LE TABOU.....	7
L'INCESTE	9
FAMILIARITE OU SEXUALITE	10
LE SANG DES FEMMES.....	14
LA LOI & LE TABOU.....	16
2 - DANS L'ILE DES FEMMES	18
TOTEM & TABOU.....	18
TOTEMISME EUROPEEN	20
UN RECIT CHARNIERE	24
SEXE, PAROLE, NOURRITURE	26
LE CLAN PERDU.....	28
3 - LE TRESOR DE LA MONTAGNE DE CRISTAL.....	29
LA PROCREATION MAITRISEE	31
FEMME D'AFFAIRE	34
4 - LA PAROLE OUBLIEE.....	35
ON NE PEUT PAS NE PAS TRANSGRESSER	37
LIBERER PLUS DE VIOLENCE.....	38
LA CONJUGALITE, CREUSET DE VIOLENCE	39
5 - LE CHATEAU DANS L'ABÎME.....	42
LUCRATIVE LIBERATION	43
L'IDEOLOGIE DU VIOL.....	45
LE COUPLE MYSTIFIE	46
6 - SUR LES AILES DU SERPENT	48
BIBLIOGRAPHIE.....	53

Dans le temps d'avant le temps, on raconte bien des histoires de belles dames rencontrées au bord des fontaines, près des sources ou des lacs. En réponse aux princes ou aux bergers qui les demandent en mariage, elles exigent des serments : qu'ils ne les voient pas nues, qu'ils ne les frappent pas, même légèrement, qu'ils ne les insultent pas, qu'ils les laissent à leur solitude lors de leurs couches, ou un jour par semaine ... Sûrs que leur amour est plus fort que tout, ils jurent, sans hésiter un seul instant. Mais un jour, par étourderie, jalousie ou simple négligence, ils violent leur serment. Alors la femme aimée disparaît; et elle emporte avec elles le bonheur et la fortune.

La plus célèbre de ces légendes est celle de Mélusine. Elle est connue de l'Europe entière, voire de tout l'espace indo-européen puisqu'on lui trouve des homologues jusque en Inde avec la déesse Miluschi. Pour se concentrer sur la figure de la Mélusine occidentale, précisons qu'elle est familière à l'Europe entière; depuis des temps très anciens dans sa version orale dont nous avons un premier écho en 1188 avec Geoffroy d'Auxerre, puis en 1200 avec Gautier Map, 1210 avec Gervais de Tilbury : tous trois rapportent des légendes de la même structure que celle de Mélusine; mais c'est en 1300 avec le moine bénédictin Pierre Bercheure, prieur de l'Abbaye de Saint Eloi, que l'on a la première relation à propos de la forteresse de Lusignan et de la dame qui la construisit. La Légende de Mélusine est connue dans sa version écrite en France grâce à Jehan d'Arras et son "Roman de Mélusine" composé en 1392 à la demande de Jean de Berry pour magnifier sa famille; puis avec le récit en vers de Couldrette écrit en 1402 à la demande de Jean II, seigneur de Parthenay, "Mellusine ou le roman de Lusignan", qui retrace la généalogie de son illustre famille; du XV^e siècle date la traduction en alémanique par Thüring von Ringoltingen du texte de Couldrette. Dès lors, Mélusine est célèbre dans toute l'Europe orientale et septentrionale; au XVI^e siècle, la traduction en anglais des romans de Jehan d'Arras et Couldrette connaît de nombreuses éditions; en 1579 le roman est traduit en danois avec plus de 22 éditions : le succès de Mélusine est phénoménal. Mais que nous dit cette histoire ?

"Il y a très longtemps, le roi Elinas rencontre la fée Pressine au bord d'une fontaine. Il lui déclare son amour et la demande en mariage. Elle accepte, mais à une condition : qu'il jure de ne pas l'approcher quand elle mettra ses enfants au monde. Il jure. Mais lorsque Pressine accouche de trois petites filles, dont Mélusine, elle voit surgir son mari. Elle disparaît aussitôt avec ses enfants pour aller rejoindre sa mère et ses sœurs dans l'île d'Avallon, la merveilleuse île des femmes. Bien des années plus tard, Mélusine se révolte contre ce père qui a trahi sa mère et l'a privée de son héritage : elle le capture et l'enferme dans la montagne magique.

Quelque temps plus tard, Mélusine est assise au bord d'une fontaine quand elle voit s'approcher le prince Raymond. Il s'éprend d'elle aussitôt et la demande en mariage. Elle accepte, mais à une condition : qu'il jure de ne jamais chercher à la voir le samedi, pendant toute sa vie. Il jure, et tient son serment pendant quelques 20 années. Alors, tout réussit : le royaume s'agrandit et prospère, des villes se construisent, la terre est riche, de nombreux enfants leur naissent. Mais un jour le frère du roi laisse entendre que l'on jase sur la vertu de Mélusine. D'ailleurs, que fait-elle donc chaque samedi ? Saisi par le doute et la jalousie, Raymond se précipite chez Mélusine et la surprend au bain. Alors elle disparaît et tout s'effondre autour de Raymond : la guerre fait rage, la richesse s'évanouit, les calamités se multiplient jusqu'à l'écroulement du royaume. Raymond, jugé fou, est destitué."

Une des premières surprises de ce récit nous vient de ce qu'il commence là où finissent les autres : au mariage ! En effet, contrairement à la plupart des contes, et à bien des romans actuels, le leitmotiv "ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants" ne marque pas la fin mais le début de l'histoire.

Cette légende-type est connue sous des formes multiples; avec toujours le même thème central : une femme accepte le mariage à condition qu'un serment soit prêté, qu'une promesse soit tenue face à un interdit qu'elle-même pose à son prétendant. Autrement dit elle rappelle l'existence d'un Tabou et l'obligation de s'y soumettre. Les classifications de contes rangent d'ailleurs les récits de ce type dans la catégorie des Tabous. Tant que le Tabou est observé, tout prospère. Mais dans toutes ces histoires, sans exception, tôt ou tard, le Tabou est transgressé. Et dès cet instant, tout va de mal en pis. La plus grande partie de chaque récit se déroule donc après le mariage des héros et nous relate leur vie heureuse et active durant tout le temps de leur union, montrant ainsi que "les gens heureux ont une histoire"; celle-ci cependant tourne au cauchemar quand le Tabou est transgressé.

Or le Tabou dont il est question dans toutes ces légendes, est un Tabou de femme : il touche au corps féminin, à son intégrité corporelle, sexuelle sans doute; c'est probablement le Tabou dit "de l'inceste" sous son aspect de prohibition sexuelle. Ce Tabou tel qu'il nous est révélé à travers le légendaire européen mérite d'être mis en relation avec les données de l'ethnologie relatives à la même problématique de l'intégrité corporelle des femmes et de la prohibition sexuelle.

Pour comprendre le sens de la Légende de Mélusine, et l'importance qu'elle assigne au Tabou qui en est le nœud, il importe de comprendre comment s'emboîtent tous les éléments qui constituent cette légende et d'en trouver la cohérence; celle de cette légende particulière mais aussi de toutes celles qui s'y rattachent.

1 - LE SECRET DU SAMEDI

"Près de la source, le roi Elinas rencontre la plus belle dame qu'il eut jamais vue. [très épris, il se déclare; Pressine répond :] - si vous voulez me prendre pour femme, vous devez me jurer que vous n'essaierez pas de me voir pendant mes couches et ne ferez rien dans cette intention. Et le roi lui en fit la promesse."¹ Des années plus tard, Mélusine, la fille de Pressine, revit la même histoire. "[Raymond rencontre Mélusine près de la fontaine. Il la demande en mariage; Mélusine accepte sous condition :] jurez-moi que le samedi vous ne chercherez ni à me voir ni à savoir où je serai. Et Raymond jura."² La fille comme la mère exige un serment de l'homme qu'elle épouse; un serment qui touche à son monde personnel sous des modalités très concrètes; il est clair que cela concerne son intégrité corporelle. Ce serment exigé est une façon personnelle de poser une prohibition; mais la prohibition, qu'elle touche au meurtre ou au sexe, n'est pas personnelle : l'apparent doublet de l'histoire de Pressine, la mère, et de Mélusine, la fille, ainsi que l'abondance de récits reprenant ce même motif, tout ceci met en lumière le caractère transpersonnel, transgénérationnel de cette prohibition; elle est sociale et collective. C'est en cela qu'elle renvoie au Tabou.

LE TABOU

Nous devons d'abord laisser de côté l'usage courant qui assigne au mot "Tabou" le sens de "censuré", avec les connotations modernes de : empêché par les bien-pensants, mal vu par les bourgeois, défendu par l'éducation puritaine ou judéo-chrétienne, opposé au politiquement correct ou à la pensée unique etc.... acceptions soulignées par un slogan des révoltes estudiantines de 1968 : "Il est interdit d'interdire". C'est ce tabou qui est dénoncé par "la littérature du mal". Bataille parle de cet "interdit informe et universel" qui régleme la sexualité humaine et "s'oppose en nous à la liberté animale de la vie sexuelle."³ Pour lui, "l'activité sexuelle humaine est essentiellement une transgression."⁴ Il importe de remarquer que, dès lors, rien ne différencie le Tabou sexuel fondamental (dit "de l'inceste") des multiples censures d'origines variées que véhiculent les lois, les modes et les idéologies. Bataille signale cette confusion : "le cas particulier de la prohibition de l'inceste se substitue dans une représentation générale à l'interdit sexuel proprement dit. [... Ce Tabou aurait] des limitations plus claires si les autres interdits (sexuels) variables, arbitraires aux yeux de ceux qui ne s'y soumettent pas, ne s'y mêlaient pas."⁵ Cette confusion entre interdits et Tabou est lourde de conséquences : elle met sur le même plan, par exemple, l'interdit de coucher avec l'épouse de l'ami ou du frère, et l'interdit de coucher avec sa propre fille. Or le premier est conjoncturel et le second universel; et les conséquences du second sont infiniment graves par rapport aux conséquences du premier.

Il s'agit là du sens courant du terme "Tabou", bien différent du sens propre, d'origine ethnologique ou anthropologique. Précisons en outre que le Tabou dit "de l'inceste" est le seul véritable Tabou sexuel, le seul qui soit universel; tous les autres interdits sexuels sont conjoncturels, variables selon les temps et les lieux, propres à telle ou telle société. Le mot "Tabou" vient du polynésien "tapu" qui signifie : marqué, interdit, sacré, pur, saint,

¹ Jehan d'Arras, Le roman de Mélusine p.22

² Jehan d'Arras, Le roman de Mélusine p. 44

³ Bataille G., L'érotisme p. 55

⁴ Bataille G., L'érotisme p. 118

⁵ Bataille G., L'érotisme p. 58

dangereux. Bien qu'oublié, ce sens est primordial. Il met en évidence le lien entre l'interdit et des notions connexes souvent négligées : ce qui est tabou est en même temps digne d'estime, de recueillement, de respect. Quant au sens propre du terme savant "Tabou", il nous est donné par les ethnologues : "Tabou de l'inceste (ou endogamie) - La loi d'exogamie qui interdit aux membres d'une même famille de s'unir sexuellement, est un des plus vieux Tabous de l'humanité. Les justifications de la règle sont aussi nombreuses qu'obscurès; elles se modifient selon le type de société dans laquelle s'inscrit l'interdit. En outre, l'étendue de la prohibition varie en fonction des conceptions que l'on a de la famille et du mariage. [...] Durkheim démontre comment les explications de l'inceste dans les sociétés primitives, où celui-ci est lié à la constitution du clan totémique, se sont transmises jusqu'à nous [...]"⁶ Tout en remarquant la (très fréquente) confusion des termes (ici endogamie et inceste, exogamie et Tabou), nous avons ici un aperçu de la compréhension moderne du Tabou; nous le voyons en outre associé au totémisme.

Nous retiendrons pour notre réflexion l'acception des ethnologues qui réservent l'usage du mot "Tabou" à des actes unanimement et tacitement prohibés par un groupe ou une culture et dont la transgression est réputée provoquer des conséquences graves pour le groupe entier. Le consensus social, l'assentiment général du groupe donnent à cet interdit une puissance considérable sur les esprits. "Ils redoutent autant de toucher à ce qui est Tabou que nous appréhenderions de saisir une bombe à pleines mains."⁷ Il semble bien que nos sociétés modernes ne connaissent plus ce genre de terreur ! Même si Freud pouvait avancer, il y a encore presque un siècle que "[avec le Tabou] la crainte est plus forte que le désir."⁸ Et lorsqu'il affirmait que "une menace extérieure de châtement est superflue car le sujet possède la certitude intérieure (conscience) que la violation de la prohibition sera suivie d'un malheur terrible", il évoquait des sociétés exotiques plutôt que la société occidentale dans laquelle il vivait !

On observe donc un affaiblissement de l'impact du Tabou sur les sociétés moderne. Mais qu'en est-il de la prohibition sexuelle qu'il impose et notamment de l'inceste, premier objet du Tabou sexuel ? La littérature relative à l'inceste et à son Tabou est abondante; il importe d'en noter les données essentielles.

L'INCESTE

Le terme "inceste" désigne l'union sexuelle entre consanguins. Il n'a rien à voir avec l'exogamie ou l'endogamie qui concernent le mariage. L'inceste et son Tabou existent dans les sociétés sans mariage; plus fortement même que dans les sociétés "avec mariage". Toutefois, la consanguinité n'est pas une notion simple. En effet, ce terme n'a pas de valeur absolue puisqu'il est variable selon les sociétés. Le lien du sang est d'abord symbolique; et non pas biologique ou génétique. Mais qu'en est-il du lien entre inceste et consanguinité génétique ? Hormis le professeur Menière persistant à déclarer en plein XIX^e siècle que "les mariages consanguins donnent beaucoup de malformés et d'anormaux", les scientifiques comme les éleveurs de bétail savent à quoi s'en tenir depuis les siècles les plus lointains : la consanguinité génétique n'est pas source d'anomalies et le Tabou "de l'inceste" ne vise nullement à empêcher les unions génétiquement consanguines. Comme le remarque Girard, "il faut que le Tabou de l'inceste existe pour pouvoir juger des conséquences génétiques de l'inceste."⁹ En effet, dans une po-

⁶ Delmas-Marty, Labrusse-Riou, Sirinelli, Mariage et divorce p.38

⁷ Briffault, The Mothers

⁸ Freud S., Totem et Tabou p. 56

⁹ Girard R., La violence et le sacré p. 332

pulation où nul interdit n'empêche quelque union sexuelle que ce soit, comment détecter les enfants nés d'unions particulières ? La promiscuité sexuelle généralisée ne permet aucun discernement, aucune relation possible entre effets et causes. Ce n'est qu'en organisant la sexualité, en empêchant déjà certaines unions que l'on peut observer des liens de cause à effet. Mais organiser en fonction de quels critères ? empêcher quels types d'unions ? quand on ignore l'éventualité des résultats, cela est totalement arbitraire, absolument hasardeux. De plus, nous savons depuis fort longtemps que lorsque "le capital génétique initial ne contient pas de tare, la descendance [d'une union consanguine] ne manifeste pas plus de morbidité que la population témoin."¹⁰ Les éleveurs ont observé depuis la nuit des temps que l'union de spécimens consanguins sains et performants permettait d'obtenir une descendance remarquable; seuls l'union sexuelle de sujets consanguins tarés accentue rapidement la dégénérescence d'un groupe. Depuis toujours ces professionnels tirent parti de cet atout; comme le rappelle Michelet "une persévérance d'un siècle dans cette voie [des unions systématiques entre consanguins] finit vers 1889 par produire Eclipse, ce mâle des mâles, cette flamme qui courait plus vite que la voix et le regard, avec qui aucun cheval n'affronta plus le concours, et qui, par ses quatre cent fils, pendant vingt ans, emporta les prix de toute l'Europe."¹¹

Il faut donc chercher ailleurs que dans la biologie et la génétique l'origine du Tabou de l'inceste; même si Freud semble avoir baissé les bras en constatant que "ces restrictions Tabou s'imposent d'elles-mêmes; [...] elles ne se fondent sur aucune raison; leur origine est inconnue; incompréhensibles pour nous, elles paraissent naturelles à ceux qui vivent sous son emprise."¹²

FAMILIARITE OU SEXUALITE

D'autres chercheurs ont avancé dans l'exploration de ce "mystère". Cyrulnick, en particulier, fait le point avec rigueur sur la notion d'inceste et sa relation avec l'interdit. Les constatations dont il fait état à partir de l'ethologie l'amènent à considérer que, chez de nombreuses espèces animales (mammifères mais aussi oiseaux), la "familiarité", c'est à dire l'habitude de se côtoyer, est disjointe de la sexualité. Il cite les remarques de Lorenz sur le refus d'accouplement d'un fils oie cendrée avec sa mère et "l'aversion des frères et sœurs à se livrer à des rapports sexuels entre eux"; il mentionne les observations de Koenig sur l'importance de l'espace car "s'il est satisfaisant, les aigrettes ne s'accouplent pas entre familiers; mais il suffit qu'on le réduise pour provoquer des accouplements "incestueux"; ou encore les conclusions d'un groupe d'ethologues constatant après plusieurs années d'observations que "moins de 1% de tous les actes sexuels des singes rhésus avaient concerné les mères et leurs fils"; il cite enfin les remarques de Jane Goodall à propos d'une troupe de chimpanzés où "le fils évitait sa mère et manifestait de forts indices corporels d'angoisse quand elle était en chaleur."¹³ Ces divers constats posent l'existence d'une forme de Tabou chez les bêtes. Reste à en détecter la source. Dans son étude, Cyrulnick donne de précieuses informations sur le comportement de la mère primate avec ses petits : ce comportement diffère selon le sexe du bébé ! La proximité des petites femelles est toujours tolérée contrairement à celle des petits mâles qui sont rapidement repoussés et "périphérisés" quand ils grandissent. Cyrulnick y voit un double avantage : permettre au jeune mâle de poursuivre son développement jusqu'à l'autonomie et sauvegarder la paix des fa-

¹⁰ Cyrulnick B., De l'inceste, (dir. F. Héritier) p. 29

¹¹ Michelet J. La Femme p. 194

¹² Freud S., Totem et Tabou

¹³ Cyrulnick op. cité p. 43

milles. On ne peut dissocier cette précoce disjonction entre mères et enfants mâles de l'inhibition ultérieure d'une sexualité familiale ! Les angoisses du jeune mâle sentant sa mère en chaleur s'expliquent aisément par le systématique rejet maternel vécu par le petit.

De tout cela, il ressort que l'espèce animale évite d'associer la familiarité avec la sexualité, et qu'elle adopte des comportements appropriés à cet évitement : pas de coït en famille et dans ce but, éloignement des petits mâles. Ainsi, contrairement à des opinions fort répandues, "les relations animales ne sont pas "abandonnées au hasard des rencontres" [...] il n'y a pas non plus de "promiscuité des sexes" chez les bêtes."¹⁴ Voici donc "la liberté animale de la vie sexuelle" rêvée par Bataille qui joue la fille de l'air !

Tous les chercheurs observent enfin que cet équilibre est rompu lorsque les animaux vivent en captivité. La proximité constante, voire la promiscuité, l'obligation de cohabiter, l'absence de retraite possible pour les femelles, en un mot le confinement, empêchent la mise en place des comportements de base et l'inhibition subséquente. L'élevage imposant aux bêtes cette promiscuité, ce confinement qui ne se rencontre pas dans la nature, et les éleveurs connaissant depuis toujours le caractère violent de la sexualité des mâles, ils n'en gardent que le nombre requis pour féconder leurs troupeaux ; ils vendent ou châtrant les autres.

Bien entendu, les termes "Tabou" et "inceste" n'ont pas de sens dans le monde animal puisque ce sont des mots, c'est à dire un système symbolique créé et utilisé par le monde humain pour donner sens à ses comportements. Mais il n'est pas impossible que nos mots et nos systèmes symboliques aient les mêmes visées que les comportements animaux analogues aux comportements humains nommés par ces mots. Chez les humains aussi la sexualité pose problème; surtout sa composante violente - ce qui nous rapproche des mammifères. Chez les humains aussi les femelles ont des comportements d'évitement, des attitudes d'invitation ou de rejet; les mâles ont des comportements d'approche, d'agression et de refus. Les humains aussi connaissent les drames de la promiscuité, du déchaînement de la violence sexuelle, du crime et du meurtre sexuel. Il est donc probable que le Tabou de l'inceste s'inscrive dans cette problématique.

Il est manifeste que le Tabou de Mélusine touche à la sexualité; et rejoint le principal Tabou sexuel dit "de l'inceste". Sachant l'indifférence générale par rapport au facteur génétique, et le peu d'importance qu'il revêt dans les faits biologiques ordinaires, il est clair que l'aspect symbolique est prééminent dans la notion de consanguinité fondant l'inceste. Les consanguins sont ceux qui sont réputés apparentés c'est-à-dire appartenant à une même lignée ou une même maisonnée ou un même Totem ou une même famille. Selon que cette "famille" intègre ou non telle ou telle catégorie d'individus, ceux-ci seront ou non apparentés et dits "consanguins". Ainsi, dans les sociétés où la fécondation par le mâle n'est pas prise en considération, à l'instar des sociétés animales, le géniteur n'est pas réputé consanguin de sa progéniture; le "père" génétique n'est donc pas concerné par le Tabou de l'inceste; il ne peut y avoir d'inceste père/fille ou père/fils; ou plutôt, l'union sexuelle entre père et fille ou père et fils n'est pas un inceste. Ce type de relation échappe d'ailleurs aux observations des ethologues, bien incapables qu'ils sont d'établir une relation géniteur/progéniture chez les animaux libres.

La "familiarité" enfin, est le terme retenu pour désigner le lien existant entre des animaux ou des personnes vivant ensemble (corésidents) sur le long terme, dans le meilleur des cas, depuis leur naissance : mère et enfants, frères et sœurs et les collatéraux de chacun : oncles, tantes, cousins, cousines. En revanche, les alliés ou affins n'étant pas corésidents depuis leur naissance ne sont a priori pas des familiers; leur intrusion dans une "famille"

¹⁴ Cyrulnick op. cité p. 39

pose toujours et à tous de nombreux problèmes; ces problèmes ne se limitent pas aux relations compliquées de la fameuse “belle-mère” avec ses gendres et ses brus ! Familiers comme alliés sont en effet confrontés aux aléas de la sexualité; normalement les relations sexuelles sont possibles entre non-apparentés : et les alliés sont bien des non-apparentés face aux apparentés de leur nouvelle famille. Or deux facteurs posent problème avec l’arrivée d’un allié dans une famille conjugale : d’une part leur mariage avec un membre de la parenté est réputé les exclure de toute autre relation sexuelle, intérieure ou extérieure à la parenté; d’autre part leur cohabitation avec la famille les met en contact permanent avec de nombreuses personnes non-apparentées donc non consanguines donc sexuellement autorisées, de plus potentiellement désirables et facilement accessibles car fréquemment côtoyées. Les alliés sont donc des personnes à la fois exposées et interdites de sexualité ! C’est cette situation intenable qui va inciter nos sociétés “avancées” à inventer “l’inceste du deuxième type”¹⁵ : celui qui concerne les alliés et leur parents : frères, sœurs et parents de l’époux ou de l’épouse sont soumis au Tabou de l’inceste au même titre que les apparentés par “consanguinité”. On touche ici à la racine même de ce Tabou; car au principe, tous les “familiers” y sont astreints. Comme dans le monde animal, la sexualité est indésirable (car génératrice de désordres sinon de dangers) dans le contexte de la familiarité; alors qu’elle est libre avec tout autre qu’un familier. Le paradoxe introduit par le mariage, et la vie de couple en général, est d’autoriser la sexualité dans la familiarité. Cela oblige à élaborer des lois aussi complexes qu’impossibles à respecter. Il s’agit en effet de réserver la sexualité aux uns et de l’interdire aux autres, dans un même contexte : la famille conjugale. Comment la chatte y retrouverait-elle ses petits ?

Cette incompatibilité entre sexualité et familiarité, le monde animal la factualise dans ses comportements et ses territoires; le monde humain la symbolise dans les mots et l’impose aux esprits mais ne la factualise pas dans ses comportements et ses territoires - sauf exceptions. Et les espaces comme les structures des groupes humains, avec les modalités de vie qui en découlent, ne permettent la mise en pratique de cette incompatibilité que lorsqu’elles sont en concordance avec le Tabou; c’est à dire rarement. Dans la plupart des sociétés en effet, sexualité et familiarité sont conjointes (dans la famille conjugale notamment) au lieu d’être disjointes (dans la “famille” animale notamment). Rares sont les sociétés dont les structures et les modalités de vie sont en concordance avec le Tabou de l’inceste par la disjonction de la sexualité et de la familiarité.

"Pressine dit : vous n’essaieriez pas de me voir pendant mes couches et ne ferez rien dans cette intention."

"La jeune-fille dit : je resterai bien près de toi, mais tu n'es qu'un pauvre pêcheur alors que je suis un oiseau de paradis ! Si tu me promets de ne jamais jurer, je resterai près de toi." (Norvège)

"La reine dit : promets-moi de ne pas me faire venir chez ton père" (Grimm)

"La princesse dit : surtout n'embrasse pas tes parents" (Grimm)

"Mélusine dit : jurez-moi, avec tous les serments qu'un homme d'honneur peut faire, que le samedi vous ne chercherez ni à me voir ni à savoir où je serai."

Il apparaît nettement, dans le légendaire, que l’interdit émane toujours des femmes; elles semblent vouloir se prémunir d’un empiétement de leur ami, par gestes ou paroles, d’une ingérence, d’une présence embarrassante. Il s’agit d’une mise à distance, au moins occasionnelle. Mais que craignent-elles ? Sans doute pas la sexualité, puisqu’elles acceptent le mariage lui-même; peut-être plutôt ses à-côtés, la promiscuité continue de la conjugalité la rendant éventuellement lourde, parfois même menaçante. Car les femmes - comme les hommes -

¹⁵ Héritier F., Les deux sœurs et leur mère

connaissent la violence potentielle de la sexualité. Face au risque d'entreprises importunes de l'homme par la force, la femme se protège par le Tabou. Le légendaire fourmille de ces injonctions exclusivement proférées par des femmes. On peut évidemment objecter : Cupidon et Barbe-Bleue. Ces deux exemples nous montrent des hommes imposant un secret à leurs compagnes. Il est essentiel de remarquer que les sanctions de la transgression, sont bien différentes dans les deux cas, et signalent ainsi la profonde différence entre l'interdit mélusinien et celui de Barbe-Bleue : dans le premier cas, Mélusine est elle-même victime de la transgression du Tabou qu'elle a formulé (elle est éliminée du monde), tandis que son époux ne subit comme punition que la privation de l'épouse qu'il a lui-même poussée à disparaître. Dans l'interdit de Barbe-Bleue, l'époux qui a formulé l'interdit non seulement ne subit aucune conséquence de la transgression, mais de plus il se fait lui-même justice, à lui tout seul, et s'auto-désigne comme agent de la sanction (il tue la femme). Par ailleurs, si l'interdit de Barbe-Bleue apparaît nettement comme un caprice personnel, sans doute justifié par peurs et "névroses", l'interdit de Mélusine s'inscrit dans une tradition, et cela le distingue de toute idée de caprice ou fantaisie personnelle; ainsi, Jehan d'Arras ne manque pas de rappeler dans les débuts de son récit, les nombreux cas de prohibition connus en son temps. "Elles leur avaient fait jurer de respecter certaines conditions : pour certains, de ne jamais les voir nues, pour d'autres, de ne jamais chercher à savoir ce qu'elles faisaient le samedi, pour d'autres encore de ne jamais tenter de les voir pendant leurs couchés. Tans qu'ils observaient ces conditions, ils jouissaient d'une situation élevée et d'une grande prospérité. Et aussitôt qu'ils manquaient à leur serment, ils perdaient leurs épouses, et la chance les abandonnait peu à peu."¹⁶ On voit ici l'ancienneté ainsi que la fréquence de cette pratique. S'ils semblent se rapprocher, les deux types d'interdits sont donc en réalité tout à fait disparates; ils indiquent clairement la différence entre un interdit de fantaisie - petit secret personnel qu'un individu, souvent pervers, impose par caprice à un autre -, et un véritable Tabou, interdit essentiel à la survie d'une société. On voit aussi que, dans la plupart des cas, ce sont les femmes qui énoncent le Tabou; et celui-ci apparaît le plus souvent comme un instrument de leur protection. Il est d'ailleurs fort probable que les hommes, dont elles veulent se tenir à distance pour se protéger - de leur violence potentielle ? - n'aient quant à eux aucune tendance naturelle à respecter le Tabou. Il faut donc prévoir des mesures pour que le Tabou ait des chances d'être respecté : le mode de résidence en est une, l'identification des personnes tabou en est une autre; il faut en effet pouvoir reconnaître sans ambiguïté les êtres tabou : c'est pourquoi on se préoccupe de les marquer concrètement.

LE SANG DES FEMMES

Si le sang est la plus ancienne marque connue dans la signalisation du Tabou, c'est parce que le Tabou du sexe se justifie avant tout par le Tabou du meurtre : l'agression (sexuelle ou autre) fait couler le sang, elle menace la vie et par conséquent, le groupe social. On utilise donc le sang, ou le rouge qui le rappelle, pour enduire ou marquer les personnes tabou et permettre aux autres de s'en tenir à distance : comme la marque rouge sur le front des Indiennes. Les dépôts d'ocre rouge existant en Australie, sont réputés provenir du sang écoulé de la vulve des femmes à l'origine des temps; ce qui montre le lien entre les femmes et le Tabou chez ces aborigènes. Ainsi la peinture rouge ou le signe rouge ou l'objet rouge, représentation symbolique du sang, en sont venus à signaler le Tabou et par conséquent le danger (en cas de transgression). Ne nous arrêtons-nous pas au feu rouge ? Dans les

¹⁶ d'Arras, op. cité p. 16

sociétés traditionnelles, ce sont plutôt les femmes qui arborent ces marques de Tabou. On doit bien constater en fait que l'homme n'est pas atteint immédiatement et directement par la transgression; seule les femmes (et les enfants) en sont affectés : l'effraction, la violence, le viol les visent elles, et les atteignent, elles. Il semble donc logique qu'elles se signalent elles-mêmes comme personnes tabou.

Le Tabou ne doit d'ailleurs pas être posé par l'homme : cela le délégitimerait du fait de la possibilité pour l'homme de faire usage de sa force; il ne peut être posé que par la femme, légitimée par sa vulnérabilité, son impossibilité et/ou son refus de recourir à la force. On lit pourtant toujours et partout que ce furent les hommes qui édictèrent les Tabous ! "Les frères, s'ils voulaient vivre ensemble n'avaient qu'un seul parti à prendre : instituer l'interdiction de l'inceste par laquelle ils renonçaient à la possession des femmes convoitées, alors que c'était principalement pour s'assurer cette possession qu'ils avaient tué le père."¹⁷ Cette inférence personnelle de Freud et le non-sens auquel il conduit ne le gêne nullement et serait comique s'il n'était tenu pour un dogme. Ethnologues et psychologues masculins sont tous intimement persuadés que ce sont les hommes qui ont édicté les Tabous ! Freud, s'appuyant pourtant sur les études de Frazer et ses descriptions de sociétés matrilineaires, illustre parfaitement cette inconséquence : "Ces prohibitions se sont maintenues de génération en génération, transmises par l'autorité paternelle et sociale."¹⁸ Lévi-Strauss de son côté, désigne implicitement les hommes comme auteurs/sujets de la proclamation du Tabou; il voit en effet dans le Tabou non pas "l'interdit d'épouser mère, sœur ou fille, mais l'obligation de donner mère, sœur ou fille à autrui"¹⁹ posant par là même incidemment l'homme en naturel possesseur des femmes, objets de ce fameux "échange des femmes". Cette remarque fait toutefois apparaître un aspect sous-jacent : c'est aux hommes que s'adresse le message du Tabou ! Cette évidence est flagrante dans la littérature ethnologique : mais aussi, comment ne pas la lire dans les faits ? Elle va donc dans le même sens que le conte. Les descriptions ethnologiques et légendaires désignent l'homme comme destinataire du Tabou et seul coupable potentiel de la transgression; c'est l'homme, nous dit Freud, qui ne doit pas approcher "sa mère, sa sœur, sa fille, une femme menstruée, une femme accouchée, un nouveau-né, un malade, un mort." La femme au contraire peut, et même doit, approcher tous ces gens-là. Il va donc de soi que c'est l'homme qui est visé par le Tabou. L'homme peut-il donc être et l'émetteur et le récepteur du message essentiel qu'est le Tabou ? Comment se fait-il qu'aucun ethnologue ait jamais imaginé que le Tabou pouvait être proféré par les femmes, comme le fait Mélusine ? Freud remarque d'ailleurs la rareté du Tabou concernant les hommes : "Le Tabou des hommes est limité à des conditions exceptionnelles; c'est ainsi que les adolescents sont tabous pendant la célébration de leur maturité. Les femmes le sont pendant la menstruation et immédiatement après les couches; sont encore tabous les enfants nouveau-nés, les malades et les morts"²⁰ c'est-à-dire les personnes les plus vulnérables, tabou pour les hommes seulement, bien entendu, car ces personnes ont plus que tout autre besoin des soins et du dévouement des femmes ! La réflexion philosophique ne s'y trompe pas. "L'interdit découle d'un danger objectivement repérable, le point de vue est celui de la victime."²¹ Le misogyne cherchant des arguments à tous les râteliers se montre d'accord sur l'édition féminine du Tabou : "Dès que les femmes avaient leurs règles, elles cessaient d'être de bonnes partenaires sexuelles, car on avait constaté que dans

¹⁷ Freud, op. cité p.216

¹⁸ Freud, op. cité

¹⁹ Lévi-Strauss C., Les structures élémentaires de la parenté

²⁰ Freud, op. cité p. 4

²¹ Raynaud Philippe, in Guillebaud op. cité p. 310

la majorité des cas elles devenaient bizarres. Elles refusaient tout rapport avec les hommes pendant leurs règles et au cours des complications dues à la grossesse et à l'allaitement. Cet état terrifiant de Tabou fut initialement établi par le *noli me tangere* des femmes pendant cette phase de leur indisponibilité sexuelle.”²²

LA LOI & LE TABOU

L'idée de l'interdit impensable sans l'homme, le père en l'occurrence, est reprise et appuyée constamment, plus comme un article de foi ou une auto-persuasion que comme une réelle réflexion. "Le père n'est rien d'autre qu'une métaphore de l'interdit" affirme Guillebaud à la suite de Lacan²³ "Fabriquer l'homme c'est lui dire la limite. Fabriquer la limite, c'est mettre en scène l'idée du père, adresser aux fils de l'un et l'autre sexe l'Interdit"²⁴ Il est vrai que pour Legendre, juriste et historien du droit, auteur de ces lignes, la Loi est la base indiscutable de la société. Or il importe de noter que le Tabou n'a de réelle existence, de puissance dissuasive que dans des sociétés sans Loi écrite, telles les sociétés actuelles dites primitives ou les sociétés occidentales anciennes dont témoigne notre légendaire; des sociétés pour la plupart matrilineaires. Il semble qu'il y ait non simultanée voire incompatibilité de fait entre Loi et Tabou. Bizarrement, aujourd'hui, les mots de Loi et Tabou sont comme interchangeables. "L'état est un équivalent du Totem qui pose et garantit la pérennité du Tabou. [...] Le droit civil des personnes est l'expression moderne du Tabou."²⁵ La différence est d'autant moins perçue par Legendre, que celui-ci fonde la puissance du Tabou, comme de la Loi, sur la figure du Père, méconnue dans la matrilinearité comme dans les sociétés totémiques.

Il faut pourtant bien constater que, contrairement au Tabou dans ces sociétés, la Loi reste, dans nos sociétés, inefficace et sans impact dans nombre "d'espaces de non-droit", en particulier la famille conjugale moderne dont le "chef" est souvent le premier à transgresser la Loi ! En effet, dans cet espace clos, comme dans la rue ou dans les bois, l'homme attaque femmes et enfants, aujourd'hui comme hier. L'homme attaque par la force, et la femme réplique (tente de répliquer !) par le Tabou. Certes, "les interdits ne sont rien d'autre que la violence elle-même."²⁶ Si c'est le cas, le Tabou est donc la violence des femmes; elles se défendent par là de la violence potentielle des hommes à leur rencontre. La disparition du Tabou par une transgression licite et tacite due à la suppression des mesures le garantissant, signifie le choix d'une société en faveur de la violence destructrice, sans contre-pouvoir.

Pour finir cette réflexion autour du Tabou sexuel dit "de l'inceste", il n'est pas sans intérêt de rappeler l'étymologie du mot "inceste"; et cela nous éloigne davantage encore de son sens actuel. Il faut partir du radical "ceste" qui désigne en latin la ceinture de la femme, et qui donnera aussi le mot "chasteté". Dans l'univers latin, ôter sa ceinture à une femme est le privilège du mari, privilège attaché au mariage par les juristes romains qui codifièrent les lois relatives à la famille patrilinéaire, aux droits de propriété et à l'héritage du père au fils; il est donc contemporain du mariage et de la "famille" de droit romain. Le terme "chasteté" ne se réfère d'ailleurs qu'à cette conception juridique de la sexualité; la femme devant concevoir exclusivement des œuvres de son mari, sa ceinture symbolisait sa matrice, strictement réservée au "paterfamilias"; et toute relation extra-conjugale était "incestueuse" ou "non chaste". Le mot romain "castitas" pour chasteté, est infiniment plus éloquent que le

²² Lederer W., La peur des femmes p. 29

²³ Guillebaud, op. cité

²⁴ Legendre R., La fabrique de l'homme occidental

²⁵ Legendre, interview in Télérama

²⁶ Girard, op. cité p. 321

mot français ne le laisse soupçonner ! Il renvoie explicitement à la “caste”, c’est à dire à un lignage patrilinéaire et à des droits qui lui sont exclusivement attachés. On est loin de la féminine vertu de probité candide et de virgine pureté !

“Je vous donnerai un anneau d’or en vous faisant une recommandation : gardez-vous bien de commettre une faute et efforcez-vous d’aimer sincèrement ! Sinon vous perdrez aussitôt l’anneau et vous ne me reverrez jamais.”²⁷ Le chevalier se remet en selle sachant très bien à quoi s’en tenir; alors que nous restons coi devant un tel interdit : que doit-on faire et ne pas faire ? Où est le bien ? où est le mal ? Le sens et la portée de cet interdit-là nous échappent complètement. Il n’en va pas de même avec la kyrielle des interdits transmis par le légendaire car ils sont tous explicites. Nous avons alors l’impression d’être en face de prescriptions peut-être loufoques ou incompréhensibles, mais en tous cas sans ambiguïtés. Or cette clarté nous aveugle; elle laisse croire à une fantaisie des fées ou des femmes, à une diversité charmante mais illogique de ces multiples injonctions; et cela nous fait perdre de vue l’essentiel, le fait même de la prescription et le sexe du prescripteur : le Tabou et la femme. Car au-delà des nombreuses variantes de la légende autant que de l’interdit, c’est cela qui demeure comme un invariant et doit retenir notre attention : le Tabou est énoncé par la femme, et même s’il n’est pas explicite, il est clair et puissant.

2 - DANS L’ILE DES FEMMES

“Quand elle mit au monde trois merveilleuses petites filles, le roi Elinas qui ne se souvenait plus de sa promesse s’en vint à l’improviste et entra dans la chambre

- Tu as manqué à ta promesse et cela te portera malheur; tu m’as perdue à tout jamais.

Pressine prit ses trois filles avec elle, s’évanouit dans les airs et partit pour la terre des femmes, rejoindre la reine d’Avallon, sa sœur, sa complice.”²⁸ Sans y penser, tout à la joie de sa paternité, Elinas a rompu son serment et transgressé le Tabou. Immédiatement, son épouse le quitte; elle s’en retourne “chez sa mère” avec ses filles.

Au-delà de la variété des situations, des époques, des coutumes dont découlent des obligations et interdictions éminemment variable, on est cependant frappé de voir que, en tous temps et en tous lieux, le Tabou dit “de l’inceste” a existé; de la plus simple hutte de branchages au palais le plus sophistiqué, il impose son indiscutable puissance. Ainsi le mot “harem” désignant l’appartement des femmes dans le monde arabe, a-t-il pour premier sens : protégé, sacré, inviolable ; c’est-à-dire Tabou ! Mais le Tabou est impensable sans le Totem; ces deux concepts sont constamment mis en rapport l’un avec l’autre; ils sont indissociables. Si le terme Totem n’appartient pas à notre vocabulaire habituel, il est cependant incontournable dès qu’il s’agit de comprendre le Tabou, autant que la parenté. Dans le langage courant, le mot Totem évoque aussi bien les sculptures des indiens d’Amérique du Nord que les représentations animales auxquelles se rattachent clans et tribus dits primitifs. L’animal totémique est pour nous l’animal symbolique et protecteur que se donne un groupe pour se distinguer d’un autre. Mais son sens est plus vaste et plus complexe.

²⁷ Le lai de Désiré p. 72

²⁸ Jehan d’Arras op. cité p. 24

TOTEM & TABOU

Le mot “Totem” est apparu en 1791 avec les observations de J. Long chez les Indiens Ojibwa d’Amérique du Nord. C’est d’ailleurs de leur langue que fut tiré le mot lui-même : “ototam” en ojibwa (comme en algonquin) signifie “parenté frère sœur utérins (enfants d’une même mère)”. Cette superposition du nom générique des groupes et d’un lien généalogique à la mère se retrouve en Afrique du Sud chez les Mashona et les Matabele : “mutupo” renvoie à la fois au Totem et au sexe (interdit) de la sœur utérine²⁹. Van Gennep parmi les premiers rapproche Totem et Tabou avec “Tabou et Totémisme à Madagascar” paru en 1904, précédant “Totem et Tabou” de Freud en 1912 qui suivit de peu “Totémisme et exogamie” de Frazer paru en 1910. Signalons aussi “Le Totémisme aujourd’hui” (1962) de Claude Lévi-Strauss pour sa notoriété, malgré le manque de rigueur dont ce travail fait preuve.

Ce rapprochement entre Totem et Tabou est synthétisé par les ethnologues Laura & Raoul Makarius qui déduisent de leurs observations personnelles autant que de l’étude des documents ethnologiques que “le Totem est un accumulateur de Tabou”, voyant d’ailleurs précisément là “l’essence du totémisme”.³⁰ Mais comment s’articule ce rapport indissoluble ?

Là encore la littérature est pléthorique. Malgré l’extrême complexité de la matière mêlant des totémismes à l’état de traces avec des totémismes vivants et actifs, ce qui ressort clairement de toutes les études, c’est la connexion indiscutable entre Totem et matrilinearité, connexion qui se trouve confirmée dans l’indissolubilité du lien entre Tabou et “mère et sœurs”. C’est donc le groupe “mère et sœurs” qui forme le maillon central de cet enchaînement; c’est autour de lui que s’organisent la “famille” (le Totem) et les interdits (les Tabous), qu’ils soient relatifs à la sexualité, à la nourriture ou au meurtre.

Voyons tout d’abord la similarité du Totem et du groupe matrilineaire. Le terme lui-même est sans ambiguïté; qu’il s’agisse de “totam” ou “mutupo” et de bien d’autres termes, ils désignent à la fois le groupe et le sexe de la sœur utérine. Dans les observations ethnologiques, le Totem est un groupe humain qui se reconnaît une parenté avec un végétal ou un animal commun au groupe entier. Les gens appartenant à un même Totem se doivent assistance mutuelle, travaillent ensemble, élèvent ensemble leurs enfants, mangent ensemble mais ne doivent ni cueillir ou chasser ni consommer le végétal ou l’animal totémique ni copuler ensemble ni faire couler le sang les uns des autres. Le Totem est en outre un regroupement de personnes liées par la parenté utérine : ne demeurent ensemble que les grands-mères et leurs frères les grands-oncles, les mères et leurs frères les oncles, les enfants des mères, filles et garçons, et les enfants de celles-là; il s’agit donc d’une famille sans alliances, donc sans maris, et sans “pères” au sens génétique. Les “pères” sont les oncles et grands-oncles, responsables des enfants de leurs sœurs, cousines et nièces. Dans ce contexte, le Tabou de l’inceste est inexorablement imposé et pleinement justifié : aucun des membres du groupe n’est autorisé à copuler avec aucun autre appartenant au même Totem puisque tous sont réputés “consanguins”, au sens analysé plus haut, et, demeurant ensemble, sont “familiers”. En revanche, les relations sexuelles sont libres avec (en principe) tous les membres des autres Totems.

TOTEMISME EUROPEEN

²⁹ Laura & Raoul Makarius, Les origines de l’exogamie et du totémisme, p. 250

³⁰ Laura & Raoul Makarius, op. cité, p. 294

Cependant, les ethnologues n'ont pas manqué de rencontrer des groupes totémiques patrilinéaires. Ils observent alors que, dans ces cas, le totémisme est en voie de disparition. En effet, le mariage provoque une complication extrême et exponentielle des interdits : étant obligatoirement issus de deux Totems différents, les conjoints sont astreints à des interdits (notamment alimentaires) différents qui leur rendent la vie très compliquée; de plus, leurs enfants doivent à leur tour respecter indifféremment les deux Totems de leurs parents et leurs Tabous respectifs; on voit bien qu'en deux ou trois générations, les interdits se cumulant, il ne reste plus rien à manger et plus personne à enlacer. Cette segmentation successive, de plus en plus poussée, ne peut aboutir qu'à un résidu symbolique de totémisme sans fonction sociale. Il s'avère que "la reconnaissance de la double filiation est l'écueil principal contre lequel vient se heurter le système tribal fondé sur les clans totémiques."³¹ Le concept de Totem nous paraît exotique car il n'a pas cours dans les sociétés modernes; en effet, quasiment toutes les sociétés occidentales actuelles sont patrilinéaires, donc basées sur le mariage et la famille conjugale, incompatibles avec le Totem. Mais depuis quand ?

Le temps des légendes, le temps d'avant le temps de notre Europe des temps modernes, laisse entendre qu'il y eut jadis d'autres types de lignées.

- Mélusine, fille de Pressine, a deux sœurs : Mélior et Palestine; quand son père trahit sa mère, elles suivent leur mère et vont rejoindre sa parenté dans "l'île des femmes"; de plus le père est évincé : "Mélusine incita ses sœurs à la vengeance contre leur père; elles l'enfermèrent dans la montagne magique de Brumborenlion en Northumberland dont il ne sortit plus jamais."³²

- la trahison du père est signalée comme une source de calamité pour le groupe et pour les filles en particulier qui se voient déshéritées; les notes sur l'héritage sont intéressantes :

"Mes filles, voici le pays où vous êtes nées et où vous auriez eu votre héritage sans la trahison de votre père qui nous a plongés dans une misère qui ne prendra fin qu'au jugement dernier."³³

L'héritage, transmis jusque alors indivisiblement par la lignée maternelle se voit morcelé par le droit paternel; plus tard, la trahison de Raymond est signalée par Mélusine comme responsable de ce changement : "plus jamais personne ne maintiendra réunies sous son autorité les terres que vous gouvernez."³⁴

- La légende rapporte en détails les multiples charges assumées par Mélusine; nous avons là un profil de femme forte, exceptionnelle, tel que nous les tracent les antiques mythologies de déesses-mères qui pourvoient à la prospérité du groupe. A l'instar de Didon sur la terre de Carthage, Mélusine demande au comte Bertrand "autant de terre qu'on peut en enclorre dans une peau de cerf"; le comte y aillant consenti, elle fait "tailler dans cette peau une courroie d'une seule pièce, la plus fine possible.[...] Les envoyés du comte furent au comble de l'étonnement pour la terre qu'on avait pu entourer avec une peau de cerf : l'enceinte faisait bien deux lieues de circonférence !" Ensuite Mélusine gère les terres, les forêts, défriche, bâtit des villes, des châteaux, des églises, des forteresses. Elle dispense par ailleurs de nombreux conseils : "allez voir le roi, dites-lui ..., ne laissez pas perdre votre héritage, mes enfants je vous recommande de vous conduire de telle et telle façon ..." Il faut attendre le féminisme triomphant des années 80 du XX^e siècle pour que le roman ose évoquer une telle industrie au féminin; la "femme d'affaire" est pourtant une invention archaïque !

³¹ Makarius, op. cité p. 328

³² Jehan d'Arras, op. cité p. 25

³³ Jehan d'Arras, op. cité p. 24

³⁴ Jehan d'Arras, op. cité p. 253

- C'est elle la souveraine, la protectrice, celle vers qui l'on se tourne pour la bonne conduite des affaires. "Dame, nous vous demandons au nom de tous de donner vous-même son nom à cette forteresse que vous avez bâtie, car il y a plus de sagesse en vous seule qu'en nous tous réunis." - Enfin Mélusine est mentionnée dans sa légende comme fondatrice de lignée; elle est revendiquée par les grandes et nobles familles du temps : Lusignan, Luxembourg, Parthenay, Sassenage, Berry ... comme ancêtre mythique, fondatrice de leur lignée. Ces gens demandent à Jehan d'Arras et à Couldrette d'écrire une légende magnifiant leur famille. Il est cocasse de rencontrer de grandes ancêtres créatrices de lignages dans une société médiévale foncièrement patrilinéaire dans sa structure et ses institutions.

- Les traces de matrilinearité ne sont cependant pas rares dans le légendaire médiéval; d'autres contes font apparaître aussi des lignées de femmes. On peut évoquer le héros Perceval de Chrétien de Troyes (XII^e siècle), comme le Parzival de Wolfram von Eschenbach (XII^e siècle) ou le Peredur de la légende galloise : il est dit "fils de femme"; c'est pourquoi, nous explique-t-on, il ignore la guerre, la violence. Ainsi le héros Peredur est-il soustrait à la lignée paternelle : "Comme c'est souvent le cas pour qui cherche la guerre, Evrawk fut tué, de même que six de ses fils. Le septième, le plus jeune s'appelait Peredur. Il avait pour mère une femme ordonnée et intelligente [: Herzéloïde, chez Eschenbach]. Voici ce qu'elle résolut en elle-même : fuir avec son fils dans la solitude et le désert, loin des lieux habités. Elle n'emmena en sa compagnie que des femmes, des enfants et des hommes sans prétentions et sans biens qui, par leur condition, ne pouvaient participer ni aux combats ni aux guerres."³⁵ Lancelot de même est arrachée à la famille conjugale dont il est issu pour être élevé dans la "maison" de la Dame du Lac.

- Mélusine construit elle-même les demeures où vivra la famille. C'est un cas de "uxorilocalité" (maison de l'épouse). On trouve ailleurs le même motif. "Dans son pays elle emmena Tyolet, il fut roi et elle fut reine"³⁶; il est notoire que jamais la princesse des contes ne s'en va demeurer sous un toit étranger; c'est toujours le héros qui, épousant une fille de roi, s'installe chez elle pour gouverner : indice évident de matrilocité (demeure de la famille de l'épouse). "Promets-moi de ne pas me faire venir chez ton père" exige la Reine de la Montagne Magique" (Grimm). La matrilocité est donnée ici comme une possibilité, mais non comme une évidence; les femmes pouvaient donc être amenées à vivre dans la famille de leur mari, ce qu'on appelle la patrilocalité. Celle-ci est naturellement inconnue dans une société matrilinearité qui, par définition, ne reconnaît pas le père. Aujourd'hui encore, dans certaines sociétés de la Mer Egée, "on habite évidemment le plus souvent chez l'épouse (uxorilocalité). Traditionnellement, aucun mariage n'est contracté sans que la femme puisse offrir le foyer. [...] Le mariage ne comporte pas, dans le monde égéen, un aspect de rupture dans la vie d'une femme comme c'est le cas en Grèce continentale et dans le sud-est européen [...] "destin misérable de la femme" déploré dans la poésie et les contes populaires des autres régions"³⁷ : là où le Totem n'est plus, là où le Tabou doit dès lors être prononcé. Les nombreuses fées des eaux, Dames du Lac et autres héroïnes qui demeurent dans la maison de l'époux, sont obligées, comme Mélusine dans sa propre maison, de dire l'interdit, de réactiver la survivance du Tabou. Quel que soit donc le type de localisation de la famille, c'est le fait du mariage qui oblige à formuler l'interdit.

³⁵ Légende galloise, Livre Blanc de Rhydderch in Récits & poèmes celtiques p. 139

³⁶ Le lai de Tyolet p. 118

³⁷ Sike Y. de, Et la femme créa l'homme

- La légende de Mélusine présente des indices totémiques. En effet, des notations animales apparaissent à plusieurs reprises dans ce récit, comme dans nombre de contes et légendes européens; or le Totémisme est toujours associé au monde animal, parfois végétal. Mélusine, la première, est elle-même en affinité avec le serpent : “Raymond vit Mélusine dans le bassin. Jusqu’au nombril, elle avait l’apparence d’une femme et elle peignait ses cheveux; à partir du nombril, elle avait une énorme queue de serpent, grosse comme un tonneau pour mettre des harengs, terriblement longue, avec laquelle elle battait l’eau qu’elle faisait gicler jusqu’à la voûte de la salle.” Et puis, lorsque, après la trahison de Raymond, Mélusine disparaît, elle retrouve sa forme serpentine (dite aussi ophidienne) : “elle s’élança dans les airs, traversa le verger et se transforma en une énorme serpente, longue de près de cinq mètres.” Il importe de souligner ici, non seulement le caractère totémique du serpent mais aussi son lien avec les déesses archaïques ayant précédé les panthéons masculins. En effet, le serpent est dans toutes les civilisations l’ami et le défenseur de la déesse, l’ennemi des dieux qui la menacent. Les archaïques déesses aux serpents : Danu en Inde, Tiamat en Mésopotamie, Eve dans la Bible, Artémis en Crète etc. confirment cette antique intimité de la déesse et du serpent. Cette affinité de Mélusine avec le serpent ne fait que confirmer son lien avec l’ancienne matrilinearité alias le Totem. Par ailleurs, la progéniture de Mélusine se caractérise par de multiples éléments animaux : Urian a “les plus grandes oreilles qu’on ait vues à un enfant”, Eudes a “une oreille incontestablement plus grande que l’autre”, Guion a “un œil plus haut que l’autre”, Antoine porte “sur la joue gauche une patte de lion qui devint velue avec des griffes tranchantes”, Renaud n’avait qu’un œil, mais “si perçant qu’il était capable de voir un objet à plus de quatre-vingt kilomètres”, Geoffroy “arriva sur terre avec une dent qui lui sortait de la bouche de près de trois centimètres”, Fromont a “sur le nez une petite tache velue, comme la peau d’une taupe ou d’une fouine”. Ces fils totémisés ne sont pas sans évoquer les animaux totémiques personnels des indiens d’Amérique du Nord, c’est-à-dire un monde totémique déclinant. “Il semble plus que vraisemblable que nous ayons ici [dans la progéniture de Mélusine] un vestige incompris de totémisme.”³⁸ Du côté de Raymond, le totémisme est également sensible; son histoire personnelle est aussi un épisode de bouleversement de la filiation. Avant sa rencontre avec Mélusine, Raymond est à la chasse au sanglier avec son oncle dans la forêt. Le légendaire médiéval connaît de nombreux récits de bêtes fabuleuses, cerf ou sanglier, menant les chevaliers jusqu’en des lieux enchanteurs peuplés de belles femmes amoureuses. Par ailleurs, le lien d’oncle à neveu s’impose dans ce conte comme dans la plupart des récits anciens; or ce lien familial est primordial en famille matrilinearité où c’est le frère de la mère qui tient lieu de “père” social, le lien biologique au géniteur n’étant pas pris en compte. L’idée d’une “chasse” associant l’oncle et le neveu contre l’animal, peut-être totémique, peut signifier la lutte contre l’ancien droit. Et le meurtre accidentel de l’oncle par le neveu signifierait alors la victoire des jeunes et de l’ordre nouveau contre l’ancienne société.

L’importance des bestiaires médiévaux, les blasons et leurs animaux héraldiques, les légendes établissant d’illustres généalogies de femmes et de bêtes, les multiples “chasses” aux animaux fabuleux, les transformations de personnes en animaux etc. ne sont que quelques exemples des traces totémiques de notre ancienne société. Les allusions héraldiques sont d’ailleurs claires chez Jehan d’Arras : “sa queue était incroyablement longue et burelée d’azur et d’argent.” Dès lors, si l’on peut dire que totémisme et matrilinearité sont quasiment la même réalité sociale, toutes les remarques relatives au Totem peuvent être transposées dans la vieille Europe; en effet les études archéologiques et historiques ont révélé l’organisation matrilinearité de la plupart des sociétés européennes an-

³⁸ Lecouteux, op. cité p. 50

ciennes au stade pré-indo-européen. "La plus grande révolution de la Grèce archaïque est celle qui substitua la descendance patrilinéaire à la filiation matrilinéaire et détruisit l'intégrité des clans."³⁹ Le travail de Morgan⁴⁰, fondateur de l'anthropologie sociale, a considérablement éclairé le fonctionnement de ces sociétés anciennes, malheureusement peu étudiées après lui. L'occultation du monumental travail de cet initiateur de l'anthropologie de la parenté tient précisément à ses découvertes relatives à la famille; ce qu'il nomme "gens" se révèle à ses yeux comme la plus vieille forme de "famille"; mais cela est contraire aux vœux des bien-pensants - de son temps, mais aussi du nôtre - qui considèrent que la seule origine ethnologiquement correcte est la famille monogame.

UN RECIT CHARNIERE

Les traces de la Vieille Europe matrilinéaire pré-indo-européenne dont l'archéologue américaine Marija Gimbutas⁴¹ fait état à partir de ses fouilles sont donc nombreuses et visibles dans le corpus de Mélusine. Il est clair cependant que la société qui raconte sa légende a éliminé la matrilinéarité au profit de la patrilinéarité et stigmatise tout acte de résistance comme crime inexpiable; la légende nous rapporte que Mélusine fut punie d'avoir enfermé Elinas; le geste contre son père, c'est-à-dire son expulsion du lignage, son exclusion hors de la parenté, est dénoncé comme péché par la religion en place, comme crime par le pouvoir en place. Les éléments du texte relatifs à la révolte de Mélusine contre son père en stigmatisent la condamnation. Au temps de Mélusine, la paternité s'est imposée avec le mariage, le patrilignage est indiscutable, l'héritage passe désormais par le père et la progéniture montrée comme prestigieuse est exclusivement mâle : Mélusine va engendrer dix garçons. Les traces de matrilinéarité visibles dans notre légendaire nous indiquent toutefois, malgré elles mais clairement, que le lignage maternel antérieur n'existe plus : en effet, souligner un élément en accumulant les signes qui le marquent, indique le caractère exceptionnel de cet élément; s'il était habituel et ordinaire, on n'y insisterait pas. Dans cette histoire, la valence sociale féminine est étayée par de nombreux éléments du récit, comme pour en souligner l'importance et les particularités. En regard, la dynamique masculine est fortement marquée. Il semble donc que l'histoire de Mélusine repose sur un paradoxe car elle développe un fil épique, avec de nombreuses notations à la gloire de la virilité : chasse de Raymond, naissance de dix fils, donc descendance exclusivement masculine réputée heureuse, abondance de hauts faits de guerre ...; mais elle s'inscrit dans une structure clairement féminine : parentés de mères, tantes, filles, sœurs ..., mise à distance des hommes, puissance féminine souveraine, créatrice, défricheuse, bâtisseuse ... Comme si le récit, commandé par une idéologie mâle et guerrière, avait du mal à se situer hors d'un contexte traditionnellement féminin; ou comme si la parole contée s'ingéniait à résister au dogme viril du temps. En tout cas, les motifs masculins et féminins se subvertissent mutuellement. Et la victoire finale de la virilité appuyée sur l'éviction de la féminité est vécue par le héros comme un indicible malheur. "Plus jamais on ne le vit rire ni manifester de la joie."

Ce Totem en voie de disparition est la plus forte menace contre le Tabou; cette nouvelle situation sociale lui fait perdre de sa puissance; c'est pourquoi le Tabou doit être proféré : ceci va à l'encontre de la pratique des sociétés matrilinéaires traditionnelles dans lesquelles le Tabou va tellement de soi que personne ne le prononce car personne ne songe à le prononcer ni même à l'évoquer. Il infère de cela que le Tabou est collectif et tacite : il

³⁹ Butterworth E., *Some traces of the Pre-Olympian World* p. 8

⁴⁰ Morgan, *La société archaïque*

⁴¹ Gimbutas, *The goddesses and gods of old Europe*

concerne tous les membres du groupe et nul n'a besoin de le formuler. Dans la société de Mélusine, le Tabou ne fonctionne plus car il ne peut plus fonctionner. En effet, le Tabou ne fonctionne pas dans n'importe quel contexte; il doit être en accord avec l'organisation sociale qui le secrète et l'étaye. Or, si le Tabou est en accord avec le Totem et le contexte matrilineaire qui le produit, en revanche il est en contradiction avec le contexte patrilinéaire.

Les deux éléments considérés comme indissociables, le Totem et le Tabou, sont cependant ici juxtaposés. Si l'institution matrimoniale dans la légende de Mélusine peut sembler incongrue puisque le mariage signale le patrilineage, la présence du Tabou peut l'être tout autant puisqu'il signale le matrilineage. Il est fort opportun de s'interroger sur la simultanéité des motifs à l'œuvre dans la légende : matrilinearité & patrilinearité (par le mariage), Tabou et transgression. Il faut se rappeler que si l'on sort du Totem, le Tabou est menacé : c'est bien ce qui se passe pour Mélusine qui sort du totémisme par le mariage; le Tabou est par conséquent menacé : c'est pourquoi elle prend la précaution de le réitérer, de le formuler; car s'il est bien une chose qui n'a pas changé, c'est que l'élimination du Tabou déclenche le malheur. De fait, les héroïnes de notre corpus réclament à leur prétendant le respect de ce Tabou qui ne va plus de soi.

"Vous devez me jurer de ne jamais me voir dans ma nudité" réclame la dame des rives de l'Arc au chevalier Raymond. "Vous n'essayeriez pas de me voir pendant mes couches", exige Pressine. "Vous ne chercherez ni à me voir ni à savoir où je serai", impose Mélusine. Ces Tabous formulés ne sont plus des Tabous vivants mais d'anciens Tabous désormais individualisés - et non plus collectifs - donc fragilisés; ils sont par conséquent susceptibles d'être enfreints : ce qui arrive dans tous les cas. Une survivance de Tabou n'a aucunement la puissance du Tabou. Ces femmes prescrivent ici une obligation de respect de leur intimité qui passe par une mise à distance, un éloignement imposé à l'homme mais impossible dans leur contexte. Pour contraindre au respect de cette prescription, elles ne peuvent compter sur aucun soutien puisque leur famille natale est absente; elles ne peuvent se fier qu'à la parole de leur époux. Rappeler le Tabou, c'est être dans une situation qui en rend le respect improbable : la promiscuité avec l'amant, l'époux, le concubin; ce confinement rend la sexualité quasi-automatique et peut la transformer en contrainte sinon directe au moins indirecte; en effet, l'accès au corps féminin, d'abord garanti par le mariage (devoir conjugal), est avant tout facilité voire stimulé par la promiscuité. Comment dès lors préserver l'autonomie, la réserve ? comment imposer le refus ? toutes attitudes immédiatement perçues, même et surtout au sein d'une relation amoureuse suivie, comme rejet de l'autre et pouvant déclencher la colère et souvent la violence chez l'homme éconduit. Le Tabou a beau être proclamé, imposé - comme le fait Mélusine -, salué, revendiqué, ranimé - comme le font les modernes moralistes -, n'empêche : il ne peut être actif donc respecté. C'est bien la collusion entre le Tabou et la conjugalité qui est le nœud de la Légende de Mélusine et sa raison d'être; car dans cette collusion réside le principe de la transgression. Les observations actuelles concernant les rares sociétés matrilineaires survivantes, font apparaître non seulement l'existence du Tabou mais surtout son incontournable respect grâce à un dispositif qui en rend la transgression quasi-impossible.

SEXE, PAROLE, NOURRITURE

Chez les Na de Chine, selon Cai Hua : "traditionnellement, ceux qui ont le même ancêtre féminin, résident sous le même toit et sont tous consanguins. A chaque génération, les sœurs et frères travaillent, consomment et élèvent ensemble les enfants de celles-là. Ils résident ensemble pendant toute leur vie. Normalement, une telle maisonnée peut rester ainsi sans scission durant plusieurs générations, parfois plus d'une dizaine de générations.

Le groupe de parents résidentiels Na, la maisonnée, n'est donc composé que des consanguins et il est exclusivement matrilineaire. Au sein de la lignée (unité élémentaire de parenté et d'économie) les membres entretiennent des relations économiques mais personne n'a de relation sexuelle avec personne."⁴²

L'alliance basée sur la relation sexuelle et entraînant la cohabitation est donc proscrite; d'ailleurs, la plupart des sociétés traditionnelles s'en défient; seule la parenté fonde la cohabitation, la familiarité, la solidarité. L'absence de promiscuité sexuelle dans la vie quotidienne est en outre considérée comme garante de paix. La sexualité est vécue sous forme de visites nocturnes rendues par les hommes aux femmes dans un état d'esprit propice à la sexualité. Dans ce contexte-là, l'intégrité corporelle des femmes est garantie et la violence "conjugale" ou "domestique" masculine n'a pas "lieu" d'être, puisque d'une part il n'y a pas de conjugalité et que d'autre part il n'y a pas de domicile commun aux partenaires sexuels, en l'occurrence nombreux; la relation entre amants consiste en une visite masculine dans une maisonnée solidaire de la femme visitée. La femme en société patrilineaire est constamment seule face à l'homme qui réside avec elle : elle est de ce fait obligée de le mettre en garde contre la violence : "Interdit de me quereller" impose une fille des eaux. "Oui, nous vivrons ensemble; mais si je reçois de vous trois coups sans cause, je m'en retournerai sous les eaux" affirme la Dame du Lac. "Je vivrai avec vous à condition que vous ne me frappiez jamais" explique une autre. Quelques dames réclament de "ne pas se quereller plus de trois fois" ou de "ne pas jurer". Certaine adjure qu'on "ne la frappe pas avec la bride de son cheval" ou "avec un objet en fer". Les interdits d'agression sont ici associés explicitement au Tabou sexuel. C'est que les aléas du désir suscitent facilement et fréquemment la violence, surtout dans la cohabitation obligée. Enfin, la Dame à la Licorne n'y va pas par quatre chemins : "à mon seul désir" est sa devise.

Il y a lieu ici de rappeler l'importance des évocations orales relatives aux actes Tabous : le Tabou sexuel s'accompagne toujours d'interdits d'évocations sexuelles. Ceux-ci se rencontrent aussi bien dans le légendaire que dans les habitudes des sociétés matrilineaires modernes. "Je vous défends une chose, répondit la dame à Graelent : ne prononcez ouvertement aucune parole qui fasse découvrir notre amour"⁴³, "Il est une chose dont je vous conjure et que je vous commande : ne découvrez votre amour à personne" ordonne la Dame à l'Aigle d'or au chevalier Lanval.⁴⁴ Macha déconseilla à son mari Crunniuc de se rendre à l'assemblée des Ulates car "notre union cessera si tu parles de moi dans l'assemblée". De nouveau, les Na confirment l'importance toujours actuelle de ce Tabou d'évocations sexuelles. "Il est totalement Tabou de parler de relations sexuelles, affectives et sentimentales en présence des consanguins des deux sexes, et aussi interdit d'y faire allusion. Il est strictement interdit de dire des mots grossiers ou obscènes."⁴⁵ Ne rien dire qui risque de déclencher cette si sensible pulsion qu'est la sexualité. La pornographie n'est-elle pas une magistrale illustration de notre ignorance voire de notre mépris absolu pour cette vérité aussi vieille que le monde ? Le dédain d'un tel lien de cause à effet entre le discours pornographique, ou simplement érotique, et la violence sexuelle est en relation étroite avec l'élimination du Tabou sexuel.

On remarque enfin que le Tabou sexuel exposé dans le légendaire s'accompagne souvent d'une séparation alimentaire. "Quand vous aurez passé la rivière, ne mangez ni ne buvez quelle que soit votre faim. Il vous arriverait

⁴² Hua Cai, Une société sans père ni mari, les Na de Chine p. 97

⁴³ Le Lai de Graelent

⁴⁴ Marie de France, Lai de Lanval

⁴⁵ Hua, op. cité p. 102

un grand malheur"⁴⁶ indique la Dame à son ami. "Vous ne devrez jamais me regarder manger" commande une héroïne à son amant. Le lien entre sexe et nourriture est encore aujourd'hui clairement affirmé par les Na de Chine : "Ceux qui mangent dans le même bol et la même assiette ne doivent pas s'accoupler."⁴⁷ La liberté sexuelle semble impliquer la séparation alimentaire, le Tabou sexuel allant de pair avec le partage alimentaire. "Le roi avait un fils d'une de ses concubines. De son côté, son épouse la reine avait eu d'un autre époux une fille. Les deux enfants jouaient volontiers ensemble et ils s'aimaient tant que l'un n'était rien sans l'autre. Ceux qui avaient pour tâche de veiller sur eux leur permettaient tout, ne leur interdisaient rien - ils prenaient leurs repas en commun - sauf de coucher ensemble."⁴⁸ Ici, la séparation alimentaire est abolie ostensiblement et semble souligner le Tabou sexuel. Le fait de signaler cette possibilité de manger ensemble (la commensalité) comme exemple significatif de la liberté octroyée au garçon et à la fille montre l'importance anciennement assignée au partage alimentaire : "compagnes, compagnons et copains" désignent précisément ceux "avec qui on mange le pain". L'histoire confirme en outre son incompatibilité avec la sexualité. Il s'agit obligatoirement de séparer absolument la sexualité de la commensalité, ou familiarité. Les deux versants du Tabou sont donc associés autant qu'affirmés : d'abord on ne mange pas au quotidien avec ceux qui n'appartiennent pas au Totem et avec qui on peut copuler en toute liberté; enfin on ne copule pas avec ceux dont on partage la nourriture ordinaire, ceux qui appartiennent au même Totem, ceux qui vivent sous le même toit.

LE CLAN PERDU

Mais nous avons perdu nos Totems ! Depuis si longtemps que nous avons même oublié que nous en avions jadis. Nous possédons toutefois dans notre vocabulaire courant d'autres mots plus familiers qui désignent la même réalité vivante : famille de naissance, famille natale, lignée ou lignage maternel, société de droit matrilineaire, gens ou clan ... toutes réalités encore sensibles au Moyen Age européen : en Allemagne jusqu'au IX^e siècle, les lignées maternelle existent encore; elles sont cependant menacées : "[tandis que] les petits propriétaires, paysans ou gentilshommes campagnards, cherchaient à privilégier leurs attaches maternelles, les "puissants" se souciaient essentiellement de la possession incontestée du sol et des charges [... par le biais de] la descendance agnatique" c'est-à-dire par l'alliance, en l'occurrence le mariage, et par conséquence la descendance patrilinéaire.⁴⁹ "Dans l'Angleterre du XVI^e siècle, il arrivait encore que l'on prit le nom du lignage maternel."⁵⁰ Les historiens ne cessent de chercher à comprendre l'origine de ce changement profond qui affecta la famille et conduisit à ces éclatements successifs qui ne laissent parmi les décombres que l'individu esseulé que nos sociétés secrètent et déplorent dans le même mouvement. Le changement radical du droit qui fut imposé en des temps fort lointains en est pourtant la probable cause; quand la famille maternelle fut disloquée au profit de multiples alliances conjugales. Il semble qu'une époque de transition ait connu la persistance d'un groupe familial étendu ressemblant fort au groupe matrilineaire mais doté d'une filiation patrilinéaire. Morgan utilise la même appellation pour des groupements de natures absolument différentes; c'est sa grande erreur; il nomme en effet du même terme : la "gens", d'une part, le groupe absolument homogène de la filiation matrilineaire, associant des consanguins d'origine, et n'impliquant nulle alliance et nul déplacement de personnes, et d'autre part, le groupe

⁴⁶ Le Lai de Guingamor

⁴⁷ Hua, op. cité

⁴⁸ Le Lai de l'Aubépine

⁴⁹ Bullough in Goody, Evolution de la famille et du mariage en Europe p.231

⁵⁰ Flandrin J.L., Famille p. 23

totallement hétérogène de la filiation patrilinéaire, associant consanguins et alliés, nécessitant alliances et déplacements de personnes, les femmes en l'occurrence. Il faut donc absolument distinguer la "gens" matrilinéaire du "clan" patrilinéaire. Si le clan a longtemps persisté, jusqu'au début du XX^e siècle, et même au-delà, la gens, elle, a quasiment disparu. Or cette famille natale où les femmes devraient trouver refuge comme le fit Pressine avec ses filles, ressemble fort à leur île d'Avallon, le paradis des Celtes. "Quand son amie eut entendu que la cour acquittait Graelent, elle prit congé du roi et monta sur son cheval et quitta le palais. Aussitôt Graelent se mit en selle et la suivit, traversant la ville à toute bride, ne cessant d'implorer sa pitié, mais elle ne répondait pas. Ils arrivèrent à la rivière, la demoiselle y pénétra, Graelent voulut la suivre. [D'abord elle voulut l'en empêcher puis] elle saisit son ami par les flancs et l'emmena dans son pays" à condition assurément qu'il sache respecter son intimité, comme elle le lui avait demandé au tout début de leur liaison !⁵¹ "Désiré se mit en selle et partit avec son amie qui l'emmena. Il resta avec elle par la suite et ne revint plus, il n'avait pas le désir de revenir"⁵², ayant certainement appris à ne plus parler de leurs amours à qui que ce soit, comme elle le lui avait demandé auparavant ! Il en alla probablement de même avec le chevalier Lanval. "Quand la pucelle sort de l'huis, le chevalier Lanval bondit de plein élan sur son palefroi, derrière elle. Et le palefroi part au galop. Il les emporte en Avallon, une île belle et merveilleuse."⁵³ Ainsi sans doute, ceux qui comprirent en ces vieux temps que l'île des femmes avait quelque intérêt et quelque agrément, ne regrettèrent-ils jamais d'y avoir accosté !

⁵¹ Le lai de Graelent p. 43

⁵² Le lai de Désiré p. 83

⁵³ Marie de France, Lais p.59

3 - LE TRESOR DE LA MONTAGNE DE CRISTAL

"Si tu respectes ton serment, je ferai de toi le plus considérable seigneur issu de ton lignage et le plus puissant du monde. [...] je ne te conseillerai rien dont prospérité et honneur ne te doive advenir."⁵⁴ Et tant que l'homme tint parole, ils furent heureux et eurent beaucoup d'enfants. Cette histoire-là va loin au-delà de la conclusion banale des contes postérieurs. Le bonheur nous est raconté; avec mille et mille détails, et sur une longue période, quelques vingt ans, au moins ! Est-ce si fréquent dans les fictions ? Quels romans d'amour, pour midinette ou happy-few, ose s'aventurer dans l'après-nuit de noce ? "Il y a là une impossibilité cognitive pour le lectorat de représenter une suite heureuse dans un mariage concrétisé. Qu'elles en fassent consciemment ou non l'économie, ces millions de femmes (qui lisent les romans Harlequin) savent, car elles en subissent quotidiennement le procès, ce que l'union conjugale institue [...]"⁵⁵ Leur réalité est trop amère pour qu'une quelconque narration idéalisant les contraintes inhérentes à la conjugalité ait quelque crédit à leurs yeux. Est-il possible qu'autre chose existe ? "Si tu prêtes serment, ce ne sont pas les richesses qui nous manqueront" promet la princesse de la Montagne de Cristal à son jeune Tambour. (Grimm) Et tout se passe comme promis. Contes et légendes sont d'accord : tant que le héros respecte le Tabou édicté par l'héroïne, s'ouvre pour eux une ère de bonheur, fécondité, prospérité; c'est le gage d'un gouvernement sage, avisé; la certitude de la paix et de la justice. Seule l'infraction met fin à cet Age d'Or. Sans qu'il soit opportun d'idéaliser cet Age d'Or peut-être chimérique, il n'est pas inutile de tirer parti des expériences exotiques et archaïques décrivant des sociétés sinon paradisiaques du moins simplement plus solidaires que les nôtres.

Car l'ethnologie se montre ici aussi en accord avec le légendaire. Il y a de forts nombreux exemples de sociétés où les hommes (âgés) comme les femmes (âgées) participent aux instances de décisions. Nul n'y voit d'objection; cela va de soi; sans poser les mille problèmes que se sont inventés nos cultures. Il ne s'agit ni d'égalité ni de parité - du moins revendiquées - mais de prise en compte de la parole, des femmes comme des hommes, pour le bien-être du groupe entier. Goldenweiser rapporte de l'Amérique Indienne que "le pouvoir de décision des femmes l'emportait sur celui des hommes. Les matrones de toutes les familles maternelles [...] formaient un groupe d'influence bénéfique : elles pouvaient convaincre les jeunes guerriers de ne pas se lancer dans une aventure et de prolonger la paix [...]. Plus d'une guerre dévastatrice dut être ainsi évitée grâce aux sages conseils de ces vieilles femmes."⁵⁶ Un missionnaire le confirme : "La supériorité des femmes est un fait avéré. [...] Elles sont l'âme des conseils, les arbitres de la paix et de la guerre."⁵⁷ Ces témoignages concordent avec bien d'autres dans le constat d'un lien fort entre le respect porté aux femmes, à leur volonté, leur jugement, leur parole, avec le bien-être et le bonheur exprimé par les populations observées. Ces remarques concernent la plupart du temps des sociétés matrilineaires, par conséquent très strictes sur le sujet du Tabou.

LA PROCREATION MAITRISEE

"Après la naissance (de son premier enfant), Mélusine fit appeler Raymond et lui dit : - Je ne veux pas laisser perdre l'héritage de vos ancêtres de Bretagne [Elle invite Raymond à récupérer ses biens]; pendant que Raymond

⁵⁴ Jehan d'Arras, op. cité

⁵⁵ Noizet P., L'idée moderne d'amour p. 180

⁵⁶ Goldenweiser, Anthropology

⁵⁷ Lafitau J.F., Mœurs des sauvages américains

était en Bretagne, Mélusine fit construire la ville de Lusignan, [...] puis entre le bourg et le château, une tour puissante où elle installa des sonneurs de trompe. [...] Après la naissance de son second enfant, la dame resta couchée le temps nécessaire, et après ses relevailles, il y eut une très grande fête. Cette année-là, elle fit édifier le château et le bourg d'Ainnelle, ainsi que Vouvent et Mervent; puis elle fit construire le bourg et la tour de Saint-Maixent et entreprit la construction de l'abbaye. Elle faisait aussi beaucoup de bien aux pauvres gens. L'année suivante, elle eut un fils. A cette époque elle fit fonder mainte place forte. ..."⁵⁸ On rencontre rarement femme mariée aussi entreprenante dans les fictions occidentales. Surtout quand cette activité débordante s'accompagne de la mise au monde de dix enfants, ce qui est bien le moins pour une fondatrice de lignée. Pourtant les sociétés totémiques n'ont pas l'habitude d'une telle fécondité; contrairement aux sociétés avec mariage qui sont très prolifiques. En effet, dans les sociétés, occidentales autant qu'orientales, où la domination masculine est incontestée, la procréation des femmes n'est pas libre : l'accouplement leur étant (le plus) souvent imposé, les femmes de jadis comme celles d'aujourd'hui qui n'ont pas de moyens contraceptifs, sont souvent enceintes contre leur gré et mettent au monde plus d'enfants qu'elles n'en veulent. Certes, il existe des mères de familles nombreuses, volontaires et heureuses; mais ce n'est pas le cas de beaucoup. Sans le viol, et notamment le viol conjugal, il est fort probable que les problèmes de démographie galopante seraient moins nombreux. Cela semble confirmé par la notable absence de problèmes de surpopulation autant que de contraception dans les sociétés matrilineaires. Au XIX^e siècle, Catlin observe que chez les Indiens d'Amérique qu'il côtoie "une femme a rarement le "bonheur" d'avoir plus de 4 ou 5 enfants durant sa vie, et, en général, elle se contente d'en avoir 2 ou 3 tandis que dans nos sociétés civilisées, une femme est souvent mère de 10 ou 12 enfants."⁵⁹, et Routledge confirme ce constat en Afrique : "Chez les Akikuyu, au début du XX^e siècle, la moyenne des naissances était de moins de 3 enfants par mère et le taux de mortalité infantile de 84/1000 (en Angleterre à la même époque, le taux est de 128/1 000)"⁶⁰.

Bien sûr, cette fécondité mesurée n'était pas le fruit du hasard; ni d'une moderne contraception. Il s'agissait néanmoins d'une régulation et celle-ci résultait, entre autres mesures, d'une distance sexuelle entre femmes et hommes; en effet, dans ces sociétés traditionnelles, rapporte Briffaut, "la femme cesse les relations sexuelles vers la fin de sa grossesse et ne les reprend que lorsqu'elle sèvre son enfant (de 3 à 6 ans)"⁶¹. Cette continence sexuelle de la mère est partout attestée : jusqu'à la marche de l'enfant chez les Papoues; jusqu'à ce que l'enfant se tienne assis en Océanie; jusqu'aux premières dents chez les Masais; jusqu'à 3 ans au Paraguay. On affirme chez les Yorubas que le sperme empoisonne le lait.⁶² Il est probable que l'interdit de contact masculin avec les femmes tabou, en l'occurrence accouchées ou allaitantes, ait eu quelque influence sur ce phénomène. Les hommes de ces sociétés ne se comportent certainement pas comme le roi Elinas ! Et la parole de Pressine est respectée. La condition de ce respect doit toutefois être rappelée : le couple monogame n'existe pas ! Mais l'ingéniosité des hommes d'Occident, sans doute encouragée par le souci de fidélité conjugale de leurs épouses en société patrilinéaire, a su contourner l'obstacle ! Pas question de renoncer au couple monogame officiel, pas question non plus de ne pas coucher ensemble parce que l'épouse vient d'accoucher ! Certes, "l'incompatibilité

⁵⁸ Jehan d'Arras, op. cité p. 105

⁵⁹ Catlin G., North-american indians

⁶⁰ Routledge, in Wooman's evolution, E. Reed

⁶¹ Briffaut R., The mothers

⁶² International Journal Périnatal and périnatal Studies 1992 n° 1/2 p. 61-62

entre l'allaitement et la sexualité était bien enracinée dans la conscience collective et l'on croyait qu'une infraction pouvait comporter des risques graves pour la vie de l'enfant"⁶³ mais tout peut s'arranger ! C'est ainsi que les nouveaux parents eurent recours aux nourrices; et ce sont les pères eux-mêmes qui s'occupaient de les trouver; les transactions se déroulaient entre l'époux de l'accouchée et l'époux de la nourrice !⁶⁴ Dans la société occidentale actuelle, les femmes qui viennent d'accoucher et celles qui allaitent constatent avec effarement voire mécontentement, une diminution de leur appétit sexuel alors en conflit avec celui de leur compagnon. Ce phénomène physiologique est dû, selon Odent, aux "effets dépresseurs de la prolactine sur la libido"; il peut se résoudre par la distance imposée entre les mères allaitantes et les hommes en général; ce que le Tabou établit très simplement. Évidemment, une telle solution s'avère irréalisable voire impensable dans nos sociétés. Parce que d'une part la jeune mère tient à l'amour de son partenaire; parce que d'autre part le père tient à la présence de sa partenaire et, souvent, de son enfant. Pourtant la mère est réticente aux sollicitations sexuelles de son partenaire : elle se dérobe (elle souffre, elle est fatiguée ...), ou elle se force. Devant une telle impasse chargée d'angoisse, deux solutions : l'interruption de l'allaitement ou la séparation des partenaires, toutes deux excessives et dramatiques. Bien sûr, le compagnon peut aussi accepter cet état de fait; mais combien de temps ? et si l'allaitement dure plusieurs années ? comme c'est le cas dans les sociétés traditionnelles ou, en Occident, chez les femmes engagées dans une démarche d'allaitement prolongé, soutenue par des associations type Leache League. En Afrique, les missionnaires qui voulurent instaurer le mariage monogame se heurtèrent à cette difficulté : comment exiger fidélité d'un homme qui n'a de relation sexuelles avec une femme que tous les 3 ans ? "Dans l'institution du mariage, quel mari accepterait que son épouse s'écarte de lui aussi longtemps, des années durant ? qu'elle le refuse aussi longtemps qu'elle le veut ? il demanderait vite le divorce!"⁶⁵. Le mariage est décidément bien difficile à combiner avec le Tabou ! Pour résoudre le problème de ce pauvre mari contraint à la chasteté par une épouse frigide obnubilée par son bébé, pourquoi ne pas recourir à la polygamie ? On en arrive en effet, selon Odent à "se trouver dans l'obligation de poser une question provocatrice : la monogamie est-elle compatible, à l'échelle culturelle, avec l'allaitement prolongé ? [...] corrélation scandaleuse : dans toutes les sociétés polygamiques, l'allaitement au sein se prolonge pendant plusieurs années."⁶⁶ La solution évoquée en réponse au refus sexuel de la femme est donc la polygamie. Vu que la femme en question ne veut rien entendre côté sexe, et ne revendique par conséquent, aucune polyandrie, bien au contraire, il serait plus juste d'employer ici le terme de polygynie. Il semble en effet apparemment exclu de remettre en question le sacro-saint mariage puisqu'il est nécessaire, souligne Odent de "réduire l'agressivité entre mâles du même groupe. D'où le contrôle social. D'où le partage des femmes sur lequel s'est penché Lévi-Strauss. D'où, à partir d'un certain stade d'évolution de l'humanité, le mariage"⁶⁷; en l'occurrence, un mariage polygyne, si l'on comprend bien l'ensemble du raisonnement. Certains effets en seraient tout à fait bénéfiques, car la polygynie instaure par définition un groupe féminin (harem, gynécée...), ce qui résout heureusement le problème crucial de la solitude occidentale des jeunes mères qui n'ont pour tout soutien affectif que ce compagnon à qui elles refusent, comble d'ironie - et de cruauté ? -, leurs faveurs ! En situation de polygynie, les autres mères et, parfois, les grands-mères, s'activent

⁶³ Lionetti R., Le lait du père p. 115

⁶⁴ Mémoires florentins examinés par Christiane Klapisch-Zuber : "Genitori naturali e genitori die latte nella Firenze del Quattrocento" in Lionetti p. 116

⁶⁵ Reed E., Wooman's evolution

⁶⁶ Odent M., Votre bébé est le plus beau des mammifères

⁶⁷ Odent, op. cité

autour de l'accouchée, de la mère et de l'enfant pour lui prodiguer soins, aide et conseils. Quelle épouse monogame bénéficie d'un tel soutien ? Connaît-on le "baby-blues" dans les familles à époux polygames ? Mais prôner la polygynie - comme Odent le fait, peut-être avec un brin de provocation ? -, c'est oublier la promesse, et ne pas entendre la parole féminine; c'est faire l'impasse sur une exigence humaine. Parce que d'une part, le mari polygame peut requérir sexuellement toute épouse non Tabou, quelle que soit sa volonté à elle; parce que d'autre part, la femme est rivée à un seul partenaire. A moins de préconiser une polygamie sans mariage - ce qui est contradictoire dans les termes - ou, son équivalent, une liberté sexuelle pour tous, à laquelle se heurte la nécessité de réguler "l'agressivité entre mâles", redoutée par Odent comme par la communauté ethnologique, et toutes les sociétés humaines (ou presque !).

FEMME D'AFFAIRE

Certes, Mélusine enfanta dix garçons ! Cependant, comme le raconte la légende, son activité ne se réduisit pas à la mise au monde et à l'allaitement de ses petits. Quand elle sort de ses accouchements et de ses appartements, elle déploie une activité phénoménale : "Mélusine convoqua un grand nombre d'ouvriers terrassiers et de bûcherons [...] puis elle fit venir une foule de maçons et de tailleurs de pierre et fit entreprendre des fondations extraordinairement massives. [...] Grâce à Mélusine tout fut bientôt prêt. Les vivres, l'artillerie, l'équipement et les chevaux furent embarqués sur les vaisseaux et les gens montèrent à bord. Il fallait voir les bannières, les fanions et les étendards claquer au vent sur les vaisseaux ! C'était splendide !"⁶⁸ Mélusine fait donc bâtir une impressionnante quantité de châteaux et chapelles, mais aussi de nombreuses cités; à cette formidable activité s'ajoute la gestion du patrimoine, les voyages, l'éducation des enfants et les préparatifs d'expéditions pour ses aînés; tout cela occupe le plus clair de son temps. Si elle exige le secret de son intimité, Mélusine ne s'y replie pas pour autant. Et les odes à la féminité domestique l'auraient sans doute mise fort en colère !

Les femmes entre elles ne sont donc pas toute la réalité sociale. Il ne s'agit surtout pas de glorifier le gynécée ou le harem; les femmes dans les conseils politiques iroquois ne constituent pas non plus un matriarcat dont on pense qu'il n'a d'ailleurs jamais existé; Mélusine en tout cas n'incite pas à s'en préoccuper. Il n'importe pas en effet de définir une forme politique quelconque qui assurerait mieux que la démocratie quelques droits, quelque égalité ou parité, quelques libertés jusque là refusés aux femmes. Ce déploiement des énergies féminines, aussi bien sociales que politiques ou économiques, convient parfaitement à leurs compagnons et enfants; il est en outre décrit comme bénéfique pour la communauté tout entière. Ce qui compte c'est de se souvenir que cet esprit d'entreprise au féminin est signalé comme concomitant de leur retraite au secret du samedi, dans la grotte, la "chambre à soi" ou la Montagne de Cristal, selon la parole donnée.

4 - LA PAROLE OUBLIEE

"Mélusine et Raymond étaient à Mervent et c'était un samedi, jour où Mélusine se cachait de Raymond. Fidèle à sa promesse de ne jamais la voir ce jour-là, Raymond n'avait jamais tenté de percer son secret. Or il fut informé que son frère venait lui rendre visite, ce qui lui fit grand plaisir. Tout joyeux de sa venue, il fit faire de somp-

⁶⁸ Jehan d'Arras, op. cité p. 113

tueux préparatifs pour accueillir son frère. Peu après l'arrivée de son frère, ils se lavèrent les mains et s'assirent à table où on leur servit un bon repas. Le comte de Forez s'informa près de son frère :

- où est ma belle-sœur ? faites-là venir car j'ai grand désir de la voir.

- elle est occupée aujourd'hui et vous ne pourrez la voir, mais demain vous la verrez; elle sera heureuse de vous accueillir.

- puisque vous êtes mon frère, je ne dois pas vous cacher votre déshonneur. Le bruit court partout dans la population que votre femme porte tort à votre réputation en se livrant tous les samedis à la débauche. Et vous êtes si aveugle à son égard que vous n'osez pas chercher à savoir où elle va. Comme vous êtes mon frère, je ne dois ni vous cacher votre déshonneur ni tolérer ces murmures. C'est pour vous en parler que je suis venu ici.

A ces mots, Raymond ivre de colère se leva de table, entra dans sa chambre, prit son épée suspendue au chevet de son lit, la ceignit et s'en alla à l'endroit où il savait bien que Mélusine se retirait tous les samedis. Là, il trouva une solide porte très épaisse. Jamais auparavant il n'était allé jusque là. Il tira l'épée, et avec la pointe qui était très dure, il tourna et vira jusqu'à ce qu'il ait fait un trou. Il regarda alors à l'intérieur. Et là il vit Mélusine qui se baignait dans un grand bassin de marbre avec des escaliers qui descendaient jusqu'au fond."⁶⁹

Raymond est ivre de colère, il se précipite, il prend son épée ! Ne le croirait-on pas en guerre ? ou se jetant dans un combat ? Non, il va rejoindre son amie ! Et cette violence est alarmante. Face aux risques encourus du fait de cette violence masculine, notamment sexuelle, il est évident que le Tabou touche à la violence. Georges Bataille l'affirme : "L'objet fondamental des interdits est la violence"⁷⁰, violence souvent liée à la sexualité comme le souligne Girard : "la violence est toujours mêlée au désir."⁷¹ La pornographie comme les viols de guerre confirment cette association. En temps de paix comme à la guerre, l'érotisme masculin et son avatar, la pornographie, qu'elle soit homosexuelle, hétérosexuelle ou pédosexuelle, révèle manifestement combien la violence et la mort sont consubstantielles à la sexualité masculine. Notre civilisation de l'image duplique le réel à l'infini par le biais de ses revues, vidéos, films, spectacles en tous genres. Non seulement le réel est terrible mais il est multiplié par les représentations fabriquées, représentations qui vont influencer en retour sur le réel et en décupler la violence. "Le sexe et la violence sont souvent étroitement associés dans les films et les séries télévisées"⁷², et ceci pour satisfaire une demande de pornographie de plus en plus exigeante quant au niveau de cette violence sexuelle. Au terme d'une enquête sur les femmes, la pornographie et l'érotisme, M.F. Hans ne cache pas son épouvante : "Le spectacle snuff (film-massacre) doit-il être compté comme avatar du spectacle sexuel ? Ou ne désigne-t-il pas plutôt une tache originelle au cœur de toute pornographie ? le chemin vers la mort ? (Sade, Bataille, le film-massacre ...)"⁷³. Cette terreur, exprimée par la plupart des femmes, bon nombre d'hommes, sans parler des victimes, bien sûr, est cependant tenue en suspicion par le discours idéologique ambiant prompt à dénoncer la censure, l'autocensure ou la névrose. "... cette intolérance quasi générale des femmes à toute représentation pornographique ne tiendrait-elle pas, plus qu'à l'orientation phallogocritique de tel ou tel spectacle, à l'incapacité d'être confrontée brutalement, crûment ou trivialement même, au rien sur lequel elles tissent leur mystère ? Les femmes auraient-elles donc si peur de se pencher sur ce vide constitutif d'elles-mêmes ?"⁷⁴ C'est

⁶⁹ Jehan d'Arras, op. cité p. 230

⁷⁰ Bataille, op. cité

⁷¹ Girard, op. cité

⁷² Guyenot, Le livre noir de l'industrie rose

⁷³ Hans M.F., Lapouge G., Les femmes, la pornographie, l'érotisme

⁷⁴ Lebrun A., Vagit prop et autres textes p. 200

possible ... et alors ? l'anathème psychologique est-il thérapeutique ? Si c'est le cas, les femmes hostiles à la pornographie pourraient alors renoncer à leurs peurs et se pencher avec un frisson désormais jouissif sur leurs abîmes intérieurs où il deviendrait dès lors voluptueux de tomber, quitte à en mourir. De tels anathèmes ne sont pas fondés à ridiculiser la peur, à minimiser les risques, et à retarder ainsi les mesures de protection. Car cette peur est légitime. A quoi bon la guérir sans réparer le mécanisme qui la justifie ? Ce serait un tour de passe-passe dont la psychanalyse est familière, mais bien coupable; elle le dispute ainsi aujourd'hui aux médocastres d'hier qui eux aussi prétendaient guérir avec des discours dont Molière nous a réjouis. Mais lui voulait mieux dénoncer le mal. Car même si les femmes sont névrosées - mais qui ne l'est pas ? - même si les petites filles sont névrosées, et aussi les petits garçons ... est-ce une raison pour les abandonner à la violence sexuelle ? et saluer celle-ci sous prétexte qu'elle est un art ? Non. La parole doit être tenue. Le sexe hard et cru est aujourd'hui exhibé aussi bien par les femmes. A-t-on remarqué comme les critiques littéraires-hommes font la fine bouche ? sans se demander si "cette intolérance quasi générale des [hommes] à [cette] représentation pornographique ne tiendrait pas, plus qu'à l'orientation [gynocratique] de tel ou tel spectacle, à l'incapacité d'être confronté brutalement, crûment ou trivialement même, au rien sur lequel [ils] [h]issent leur [système] ? Les [hommes] auraient-ils donc si peur ..." Au jeu des hypothèses langagières, tout est permis, même, et surtout, le viol du Tabou ...

ON NE PEUT PAS NE PAS TRANSGRESSER

"Ivre de colère, Raymond prit son épée, la ceignit et s'en alla à l'endroit où il savait que Mélusine se retirait tous les samedis." Et voici Mélusine, ancêtre fondatrice de lignée, femme riche, puissante, honorée, qui plus est protégée par un serment, la voici victime des pulsions d'un homme, un comte, lui aussi riche et puissant, qui l'aime et la respecte, mais qui se trouve soudain submergé par sa colère et incapable d'y résister. On voit bien par là, et l'expérience humaine le prouve abondamment, que l'interdit ne suffit pas. C'est d'ailleurs sa transgression qui est la raison d'être de ces récits !

Cette transgression et toutes celles réunies sous la rubrique "Tabou" par Aarne & Thompson dans leur Classification des Contes est qualifiée par eux d' "offense légère"⁷⁵ ! Ils avaient peut-être lu Freud ... "La crainte de l'inceste constitue un trait essentiellement infantile et s'accorde d'une façon étonnante avec ce que nous savons de la vie psychique des névrosés". Ils pouvaient dès lors considérer que la transgression du Tabou était un affranchissement de la névrose. Comme notre époque a tendance à l'envisager. En effet, la transgression des Tabous (tous interdits confondus !) est souvent regardée comme une preuve d'audace, de liberté de penser et d'agir sans voir le crime qui, souvent, se trame à l'arrière-plan : la gendarmerie française évalue à près d'1 millier le nombre d'incestes (au sens de "viol par ascendant") pour 5 000 cas d'abus sexuels sur enfants commis en France chaque année dont 300 seulement sont jugées par les Tribunaux. En tant que crimes, ces viols d'enfants "en famille" représentent toutefois 30% des procès d'Assises, en 2000, en France. Les statistiques des USA, des Pays-Bas et du Royaume Uni, sont très proches : elles font apparaître que 1 femme sur 5 a été agressée sexuellement dans l'enfance; dans plus de 50% des cas par le chef de famille. Sans compter l'incalculable : les viols maritaux de femmes par leurs partenaires. Cette violence sexuelle déferlante (+ 25% d'augmentation des

⁷⁵ Aarne & Thompson, The types of the folktales

condamnations pour atteintes aux mœurs entre 1984 et 1994)⁷⁶ s'accompagne d'une prospérité insolente de l'industrie pornographique

Ce problème social est sans doute aussi ancien que la "famille", au sens étymologique c'est à dire patrilinéaire : "famille, du latin familia : ensemble des esclaves, femmes et enfants soumis à la puissance du père." Il s'agit bien d'une mainmise sur le sexe des faibles; avec le profit que l'on peut en tirer sur "le front intérieur" mais aussi bien entendu sur le marché. L'ancienneté de la domination et des drames conséquents n'est plus à prouver. L'ample campagne des suffragettes anglaises de 1870 à 1920 contre la violence sexuelle à l'égard des petites filles⁷⁷ en est un témoignage relativement récent - mais soigneusement oublié; elle visait à élever l'âge admis pour le consentement et obtenir une législation sur le viol incestueux. Hélas, ces batailles, même gagnées, n'aboutissent qu'à un durcissement législatif, pénal, juridique; le but ultime : la protection des plus vulnérables par le respect du Tabou sexuel, semble hors d'atteinte. La littérature libertine, pornographique, érotique, les chantres d'Eros et Thanatos, Sade, Bataille et maint épigone, ont ouvert cette première voie. "Nous éprouvons, au moment de la transgression [de l'interdit], l'angoisse sans laquelle l'interdit ne serait pas : c'est l'expérience du péché. L'expérience mène à la transgression achevée, à la transgression réussie, qui, maintenant l'interdit, le maintient pour en jouir"⁷⁸. Emboîtant le pas aux libertins, Freud et ses névrosés ont ouvert la seconde voie. Et combien après eux ? Ironiquement (!), la fallacieuse justification pseudo-scientifique du Tabou de l'inceste peut en favoriser la transgression : "L'inceste est interdit, bien sûr, mais c'est pour éviter de procréer des dégénérés. Moi, je ne voulais pas d'enfant de ma fille ! et je me disais qu'il n'y a pas de mal à se faire du bien !" explique Henri, violeur de sa fille Nathalie.⁷⁹ Et puis, déclare Warren Farrel, "l'inceste devrait se nommer "family sex" vu ses aspects positifs; quant au viol marital, c'est un non-sens."⁸⁰ La libération sexuelle des années soixante vécue comme nécessaire rééquilibrage des mœurs étriquées de notre culture, a fait le lit de la transgression comme pratique banale. En témoignent la bénédiction des pouvoirs publics à l'égard de la pornographie légalisée et protégée comme une industrie ordinaire et la hausse effrayante de la criminalité sexuelle.

LIBERER PLUS DE VIOLENCE

Les groupes de libération des hommes, très puissants en Amérique du Nord, et de plus en plus actifs en France, se battent pour faire innocenter les violeurs, agresseurs de femmes et d'enfants, pédophiles et pères incestueux. Ils militent pour faire dépénaliser les actes de violences commis sur le "front intérieur c'est-à-dire en contexte familial". Une fois de plus la famille conjugale semble indissociable de la violence sexuelle masculine. Le pire, c'est l'insistance avec laquelle on se cramponne à l'idée que cette famille-là est un espace protégé dans lequel les personnes vivent des relations privilégiées; on en infère que ce lieu idyllique doit être tenu à l'écart du regard de la société et surtout des juges, de la Loi et du Droit ! Écoutons Guillebaud : "Là où la vie privée, intime est en jeu, le vent dominant est au renoncement au droit" souvenons-nous de cette belle formule du doyen Carbonnier qui désignait un principe général aujourd'hui répudié." On observe, déplore Guillebaud, "l'investissement progressif par le droit de ce qu'on appelait jusque alors l'espace privé" encore bien souvent espace de non-droit. Si l'on ajoute au millier de viols d'enfants par des hommes de la famille, les 50 000 enfants maltraités, dont 600

⁷⁶ Guyenot, op. cité

⁷⁷ Jeffreys, L'érotisation de la domination et de l'assujettissement in Au-delà du personnel ... p. 139

⁷⁸ Bataille, op. cité p. 274

⁷⁹ Zucchelli & Bongibault, L'enfance violée

⁸⁰ Warren Farrel, The myth of male power

ou 700 meurent chaque année en France, sans parler des 2 millions de femmes battues par leur conjoint en France chaque année,⁸¹, le tableau prend des couleurs sinistres qui déteignent malencontreusement sur les "odes à l'amour" des défenseurs de la famille conjugale. Celle-ci se montre pourtant si impuissante à faire respecter le Tabou sexuel que l'on finit par se demander s'il n'y a pas quelque subterfuge inavoué ! Il vaudrait mieux admettre la disparition du Tabou sexuel dans les sociétés patrilinéaires; en effet un Tabou massivement transgressé est-il encore un Tabou ?

“La Dame du Lac demeure avec son époux et tous deux coulent des jours heureux. Un jour, il lui tapote distraitement l'épaule avec son gant; elle lui rappelle alors son interdit et l'engage à se méfier. Une autre fois, au cours d'un repas, la Dame se met à pleurer; son mari lui tapote l'épaule pour l'interroger; il s'aperçoit trop tard de son geste. Les années passent. Un jour, au cours d'un enterrement, la Dame se met à rire violemment et son mari indigné lui touche l'épaule pour la faire taire. Alors la Dame du Lac le quitte en emmenant les troupeaux qui faisaient leur richesse.” Cette légende de Llyn y Ffan Fach est remarquable en ce qu'elle montre la banalité de la transgression. Le mari de la Dame du Lac est fort soucieux de garder sa femme : elle est pour lui la source de tous ses biens, de son bonheur et de sa réussite. Il est donc très vigilant sur son serment. Malgré cette prudence, malgré ce souci constant, il ne le respecte pas et se rend compte toujours trop tard de son acte. Quand le drame survient, il ne s'y attendait pas le moins du monde.

Car, il faut le répéter, le Tabou n'est actif que dans la parenté maternelle puisque "il n'y a pas de Tabou sans Totem", c'est à dire hors de la famille natale. Mélusine et sa mère Pressine nous ont remémoré l'existence de ces lignages jadis en Europe. Bashoffen, Morgan, Malinowski, Butterworth ou Mair l'on confirmé à partir des travaux et observations ethnologiques et historiques sur documents ou sur le terrain; ils ne manquent pas d'ailleurs de préciser qu'au sein de ces "clans matrilineaires", les rapports sexuels étaient exclus. Peu de travaux de ce style ont vu le jour depuis cette lointaine époque, hormis ceux des Makarius soigneusement occultés par l'establishment structuraliste.

LA CONJUGALITE, CREUSET DE VIOLENCE

Si la famille natale (ou Totem) constitue le dispositif de base du respect du Tabou, il est amplement avéré que la famille conjugale est incompatible avec le Tabou; tout dans sa nature invite à l'oubli de la parole et, même sans le vouloir, à la transgression du Tabou. Raymond comme l'homme de Llyn y Ffan, Lanval, Désiré ou Graeent tiennent à leur parole. De nombreux éléments l'attestent dans les histoires. “Raymond aimait et redoutait tant sa dame qu'il avait horreur de tout ce qui risquait de lui déplaire”.⁸² Ce n'est donc pas par mauvaise volonté, intention de nuire, bêtise, inconséquence ou perversité que les Héros ou les hommes ne tiennent pas parole, c'est à leur insu, sans le vouloir, malgré eux !

"Le roi Elinas, qui ne se souvenait plus de la promesse faite à sa femme Pressine, se rendit dans la chambre de l'accouchée. ... Raymond était si transporté de fureur que tout bon sens l'avait quitté ... “ Nos contes et légendes, inscrits dans le système patrilinéaire européen, nous rapportent exclusivement des transgressions. Jamais le Héros n'est vainqueur de son impulsion; elle est plus forte que lui et l'entraîne toujours à transgresser. Et rien, autour de lui, ne s'oppose à l'infraction : la femme (l'enfant de même) est accessible, sans défense et sans protection, seule face au transgresseur; pas de groupe ou de familiers pour s'interposer. Et l'homme le plus charmant du

⁸¹ Libération du 12-1-2000

⁸² Jehan d'Arras, op. cité p. 69

monde peut se trouver dépassé par une pulsion et devenir un monstre de cruauté. Il s'agit donc d'un "effet de structure" et non de mauvaise volonté, mauvaise éducation, perte des valeurs ou autre belle idée impuissante ! Cet "effet de structure" découle de notre organisation familiale impropre à faire respecter la faiblesse, la fragilité, la différence; propre plutôt à l'exploiter. Les observations ethnologiques et sociologiques attestent et confirment l'incapacité de la famille conjugale à faire respecter le Tabou : on observe aujourd'hui qu'il est massivement transgressé et, par conséquent, disparaît dans nos sociétés, bien qu'elles tentent de les renforcer ou remplacer par la Loi, en vain.

La conjugalité est le phénomène le plus nocif - et le plus massif - de notre organisation sociale. Elle est le détonateur de la violence sexuelle. Encore une fois il ne s'agit pas de mettre en doute ou de bannir la richesse et la profondeur du sentiment amoureux; au contraire, il faut le protéger. Pour cela, il faut l'écarter du "nid", que les bêtes n'utilisent d'ailleurs jamais pour copuler, ni même pour se bécoter ! Ainsi donc, le sexe familial, c'est à dire le mariage, est-il la transgression majeure; Bataille ne s'y est pas trompé qui s'interroge sur "le mariage envisagé comme une transgression."⁸³

On rencontre d'ailleurs un "interdit de mariage" dans un conte allemand de 1310 écrit par Egenol von Staufenberg. La belle jeune femme rencontrée en chemin offre son amour à Peter Diemringer à condition qu'il jure de ne jamais se marier, précisant que s'il transgresse cet interdit, il mourra. Peter vit donc heureux, émaillant sa vie d'aimables visites à son amie. On ne sait si celle-ci met des enfants au monde; dans ce genre d'histoire, les belles ne le font généralement pas savoir à leurs amoureux. "Pour son amie qu'il aimait, Désiré revenait dans la contrée et ils s'entretenaient souvent ensemble. Leur amour dura si longtemps que son amie eut un fils et une fille, mais elle ne le lui dit pas et il ne le sut pas."⁸⁴ Cette discrétion est conforme à l'éthique des sociétés matrilineaires où l'enfant est à la charge de la famille natale. Pour en revenir à Peter, qui vit sans doute une période de transition entre le droit maternel et le droit paternel, les choses se compliquent justement à cause de la descendance. "Ses frères et ses parents s'entendirent pour l'amener à prendre femme.- Ce fier chevalier va-t-il mourir sans héritier ? Disparaîtra-t-il sans laisser d'enfant ? Nous en serions à jamais honnis !"⁸⁵ La justification de l'institution conjugale éclate ici lumineusement ! sans mariage, pas d'héritier pour la ligne masculine ! Le corollaire est nécessairement l'appropriation de la descendance par les mâles. On voit bien tout l'enjeu de la Légende de Peter Diemringer : une amie opposée au nouveau droit, donc au mariage, face à son ami acculé au mariage ! L'issue en sera bien sûr fatale, comme dans toutes ces histoires. Les belles amies de tous ces chevaliers médiévaux sont pour la plupart pucelles, c'est-à-dire non mariées; ce qui ne signifie pas vierges, au contraire : la plupart ont des amis. On voit souvent ces femmes habiter ensemble dans un château. Ainsi du "Château des Pucelles" du Lai de Doon écrit vers 1200. L'héroïne est reine du pays et demeure dans ce château; on la dit orgueilleuse parce qu'elle ne veut pas "se mettre en servage pour le motif du mariage."⁸⁶ L'histoire raconte les exploits de celui qui finira par la contraindre au mariage.

Ce souci récurrent de dissocier la sexualité de la familiarité, apparaît sous une autre forme : le départ de l'amant après l'amour. Parmi les nombreux Lais médiévaux qui nous transmettent les anciens récits de la tradition orale, on trouve très souvent le motif de la séparation du chevalier et de son amie après leurs ébats amoureux. "Le che-

⁸³ Bataille, op. cité p. 120

⁸⁴ Le lai de Désiré p. 72

⁸⁵ Staufenberg in Lecouteux, op. Cité p. 99

⁸⁶ Le lai de Doon p. 151

valier Lanval serait bien resté encore, si son amie avait consenti. "Ami, levez-vous sus, vous ne pouvez demeurer davantage. Allez-vous en. Mais sachez ceci : quand vous souhaiterez ma présence, il n'est point de lieu où je ne me présente à vous, prête à faire votre plaisir."⁸⁷ L'amie de Graellent demande aussi à son ami de partir "Allez ! l'heure de midi a sonné !" ⁸⁸ Les amoureux doivent donc se séparer à la demande de l'amie. Cette injonction passe souvent inaperçu. Elle est pourtant récurrente. Non pas que les "êtres surnaturels" ne puissent vivre avec les mortels, comme le prétendent les exégètes; simplement pour se soumettre au Tabou qui permet aux sociétés de vivre en paix.

Dans les instances politiques et sociales, pas plus que la structure conjugale, le mode d'habitation n'est mis en question; alors qu'il est peut-être la mesure essentielle garantissant le Tabou : il s'agit de séparer absolument la sexualité de la cohabitation; d'imposer cette distance de protection qui assure la survie des femelles et de leurs petits, dans le règne animal, dont les humains font partie. "Ce n'est pas parce qu'elles sont intrinsèquement plus désirables que les "mères" et les "sœurs" provoquent la rivalité [des hommes], c'est tout simplement parce qu'elles sont là."⁸⁹ Ce qui implique deux choses dans la vie quotidienne et par conséquent dans la cohabitation : les femmes accessibles doivent habiter ailleurs; les femmes présentes doivent être intouchables; et ceci non seulement par décret mais par modalités d'éducation familiale. Le Tabou n'est qu'un élément du dispositif; les autres éléments (distance, protection, habitation, éducation ...) importent autant, sinon plus, sous peine de faire disparaître le Tabou s'ils font défaut.

5 - LE CHATEAU DANS L'ABÎME

"La serpente Mélusine vint s'abattre si violemment sur la tour Poitevine, dans une telle tempête, un tel vacarme qu'il sembla à tous ceux qui y habitaient que toute la forteresse s'effondrait dans un abîme ..."⁹⁰

"Pouzauges, Tiffauges, Mervent, Chateauroux et Vouvent

iront chaque an, je le jure, d'une pierre en périssant"⁹¹

Les traditions sont unanimes, en tous temps et sur toute la terre : jamais la trahison ne reste impunie. Sur le plan social, les effets de la transgression du Tabou sont décrits toujours et partout comme des catastrophes. Les transgressions "entraînent la perte de la fée, mais s'accompagnent du retrait des dons, l'anneau ou les biens matériels."⁹² Elles provoquent des maux, telle "La maladie des Ulates" provoquée par la trahison de Macha par Crunniuc, ou la paralysie de son fils provoquée par les questions malheureuses d'Eddric à son épouse. Les épopées orientales expliquent d'ailleurs certaines calamités par la transgression d'un Tabou par le viol : "Avad, violente par le roi du Sind, changea le cours de l'Indus et le Sind devint un désert." (Histoire de la chute de Gumli, Inde, XIII^e siècle)⁹³ et ailleurs : "Le jeune prince s'apprête à violenter une jeune-fille. A ce moment précis son père meurt, le ciel s'assombrit et un grand nuage de sable descend sur la ville, l'ensevelissant." (La chute de

⁸⁷ Marie de France p. 43

⁸⁸ Le lai de Graellent p. 34

⁸⁹ Girard, op. cité

⁹⁰ Jehan d'Arras, op. cité p. 260

⁹¹ Couldrette, Mélusine

⁹² Regnier-Bolher D., postface in *Le cœur mangé* p. 323

⁹³ Carrin & Tambs-Lyche, *La vengeance des femmes en ce monde et dans l'autre*, p. 65

Brahmanabad, Inde, XIV^e siècle)⁹⁴ En Occident, notre grande ancêtre, Demeter, pour punir le viol de sa fille par Hadès, jette sa malédiction sur la terre : "Eh bien, si tel doit être le destin des filles, que périsse toute l'humanité. Qu'il n'y ait plus ni récolte ni grain ni blé. [...] Cette année-là fut terrible et cruelle pour l'humanité. Aucune semence ne germa; le bœuf tira en vain le soc dans le sillon. Il semblait que la race humaine tout entière dut mourir de famine."⁹⁵

Ne peut-on voir des équivalences de cette malédiction de Demeter dans la désertion massive des campagnes par les filles depuis quelques décennies ? Bruneton l'observe en 1970 : "[Il ne s'agit] pas de pleurer sur le sort des femmes rurales ni d'insister sur la trop évidente prééminence des membres mâles dans les sociétés paysannes. Le système social et économique qui a engendré cet état de fait est en train de faire mourir ceux-là même qui en profitaient : une certaine campagne se meurt parce que le paysan meurt seul, célibataire, sans descendance. La fuite des filles de la campagne vers les villes est attestée partout en France."⁹⁶ Ce drame des campagnes françaises qui a tout d'une "malédiction", est rarement analysé comme conséquence du statut des femmes dans la société patrilinéaire et du non-respect de leur Tabou. Il est pourtant significatif. Aucun ressortissant de société matrilineaire extra-européenne ne s'en étonnerait. Les ethnologues ont rencontré partout dans le monde des hommes convaincus du danger de transgresser les Tabous. "Si le viol du Tabou sexuel était resté impuni, les chasseurs auraient cessé de tuer des animaux dans la forêt, les champs auraient cessé de produire, les enfants auraient cessé de venir au monde, les esprits de nos ancêtres défunts seraient entrés en fureur, les dieux se seraient mis en colère, les clans auraient cessé d'exister et le monde entier n'aurait plus été que chaos" affirme un Ashanti⁹⁷. Même si l'on ne croit pas en ces "superstitions" - dénomination rapide et méprisante du respect de Tabous non compris -, on ne peut que constater, et avec quelle amertume, la déchéance de fait des sociétés où le Tabou a perdu son étayage et sa puissance. "Partout où le caractère sacré et intime de la sexualité est dévalorisé, s'installent l'exploitation des femmes et des enfants, et finalement, le déclin de la cohésion sociale."⁹⁸

LUCRATIVE LIBERATION

Cette transgression banalisée et ses criminelles conséquences ne sont pas près de disparaître car les intérêts en jeu sont trop considérables : les produits de l'industrie pornographique rapportent trop pour que ce secteur soit menacé. Si la France consomme 1,5 million de vidéos pornographiques chaque année, si les Américains ont dépensé en 1996, 8 milliards de dollars (44 milliards de francs) en produits pornographiques, si l'entreprise pornographique allemande de Beate Ushe déclare un capital de 130 millions de marks et si les bandes dessinées érotiques japonaises représentent en 1995 un chiffre d'affaire de 200 milliards de yen (10 milliards de francs), il est évident que bien des gens importants ont intérêt à voir prospérer la poule aux œufs d'or ! Laurent Guyenot qui rapporte ces chiffres les complète par mille informations précieuses sur le contrôle de cette industrie par la Mafia, ses liens avec les réseaux de prostitution, de pédophilie, de tourisme sexuel; il précise naturellement que des entreprises "honorables", telles que les compagnies de téléphone, les chaînes de télévision, l'industrie hôtelière et bien entendu l'État par ses taxes, en sont les complices inavoués. L'idéologie ambiante prônant une libération sexuelle sans réserve et une suppression totale de la censure, muselle insidieusement les opposants à

⁹⁴ Carrin & Tambs-Lyche, op. cité p. 66

⁹⁵ Hymnes homériques,

⁹⁶ Bruneton A., La chambre et les champs in Les femmes s'entêtent p. 17

⁹⁷ Raglan in Reed, op. cité

⁹⁸ Guyenot, op. cité p. 182

cette criminalité galopante. C'est que "le sexe sans tabou est la philosophie favorite de tous ceux qui ont quelque chose à vendre."⁹⁹ Cette fameuse libération sexuelle, exigée par nos cultures libérales, honnie par les religions monothéistes, récusée par les moralistes, analysée par les utopistes, réclamée par les esprits libres ... elle a certainement donné autant qu'elle a pris. Elle ressemble à la langue d'Esopé, la meilleure et la pire des choses. Après bien des femmes avant elle, bien des ancêtres courageuses et honnêtes, Madeleine Vernet dans "une brochure "L'Amour libre" parue en 1905, dénonce le mariage, source d'hypocrisie et de douleur, et affirme le prix de l'amour authentique, sans chaînes ni obligations. Mais c'était compter sans l'égoïsme masculin : l'union libre les décharge du minimum de responsabilités qu'ils assument dans le mariage face à la mère et l'enfant. Madeleine regrette assez vite son imprudence dès qu'elle voit ses amis libertaires user de sa thèse pour se croire le droit de coucher avec elle, ou d'abandonner leur femme, quitte alors à confier l'enfant à l'orphelinat qu'elle vient de créer"¹⁰⁰ ! L'ironie et le paradoxe le disputent au cynisme et à l'infamie. Si le mariage est la peste, la solitude est le choléra. Prise entre deux feux, sinon dans le "cercle de feu" où Michelet les voit enfermées, les femmes, plus encore les mères, sont acculées. C'est bien pourquoi elles sont si souvent, si lamentablement, des proies offertes à tous les exploiters du monde, qu'ils se nomment séducteurs, suborneurs, proxénètes ou pornocrates. L'ironie, le paradoxe, le cynisme et l'infamie se précipitèrent aux rendez-vous de la libération sexuelle des années soixante. Aux hommes qui les pressent de partager leurs fantasmes, de nombreuses jeunes-femmes rétorquent "votre libération sexuelle n'est pas la nôtre"¹⁰¹. L'idéologie ambiante qui ravit bien des hommes est ressentie comme une menace par bien des femmes : "à coups de chantage à la pudeur effarouchée, Emmanuelle Durand a été amenée à baisser une à une toutes les barrières protectrices jusqu'au viol. La liberté sexuelle n'est que le déguisement de l'agression."¹⁰² Pourtant, bien des jeunes-femmes de cette époque - des jeunes-gens aussi - tentèrent l'aventure communautaire : elles étaient sûres qu'une structure plus large que la famille conjugale est préférable au couple, aussi bien pour leur propre épanouissement que pour la prise en charge des enfants et de la vie quotidienne. Ce fut le cas; pourtant, les communautés s'effritèrent pour la plupart. Les problèmes furent de plusieurs ordres : la non-parenté ne justifie pas que l'on demeure ensemble dans la longue durée, or les conflits idéologiques ne souffrent pas de concessions et les sollicitations extérieures ou des projets plus alléchants se présentent : ces facteurs sont prompts à disséminer les gens sans esprit de retour; en outre, les membres de ces groupes n'eurent aucun soutien de leurs proches et furent froidement coupés de leur parenté, créant ainsi des problèmes nouveaux; la jalousie enfin empoisonna bien des groupes. Car la sexualité se vivait (souvent) librement au sein des communautés, couramment entre ses membres eux-mêmes, avec la fréquente émergence de couples constitués. Et le groupe n'y résistait pas.

Mais le goût de la liberté sexuelle demeura. Elle imprégna indiscutablement la société postérieure. On assiste depuis lors à un étalage de sexe qui dépasse de loin les besoins humains réels, et à une escalade pornographique ostensible aujourd'hui dans la publicité. Cependant, cette liberté sexuelle fantasmée sur papier ou sur écrans, loin de se manifester par une simple égalité, se joue essentiellement dans une relation de subordination constante : homme prédateur et femme piégée.

⁹⁹ Guyenot, op. cité p. 175

¹⁰⁰ Fraisse G., Les femmes et leur histoire p.488

¹⁰¹ Militantes du MLF in Tout n° 15 in Picq p. 108

¹⁰² Emmanuelle Durand, Le viol, Partisans n° 54-55 in Picq p. 110

L'IDEOLOGIE DU VIOL

Peu à peu, malgré la résistance des femmes - d'hommes aussi -, l'idée de viol se banalise; le viol lui-même est présenté comme un divertissement et proposé tous azimuts par la pornographie envahissante qui l'offre en réel ou en virtuel. "Lorsque le viol est devenu un divertissement, légalement toléré, notre déchéance est totale. Nous avons atteint le pire degré de l'abjection. L'impact de la pornographie sur les femmes est terrifiant. La pornographie crée un climat d'humiliation et de terreur pour les femmes."¹⁰³ De "l'enfer du porno" qu'elle connaît de l'intérieur, cette auteure rapporte des visions d'horreur : les supplices sexuels, la férocité allant jusqu'aux meurtres les plus pervers, s'ils sont filmés ou mis en scène, n'en sont pas moins (le plus souvent) réels. Cette violence inouïe rappelle la fameuse catastrophe du Zoo de Londres en 1930 : la London Zoological Society y installa une colonie d'une centaine de babouins Hamadryas puis on y adjoignit une trentaine de guenons. Malgré des conditions favorables, un environnement naturel, une alimentation et des soins réguliers, les résultats furent terrifiants : les mâles se battirent continuellement entre eux pour s'emparer des guenons qui furent, ainsi que leurs petits, pratiquement exterminés. Il ne resta bientôt plus que trente neuf mâles, neuf femelles et un petit. Les blessures étaient horribles, beaucoup dans la région uro-génitale. Chaque femelle était saillie par tous les mâles momentanément victorieux de sorte qu'elle ne parvenait plus à s'alimenter et s'affaiblissait gravement. La mort de la guenon n'empêcha pas les mâles de continuer à copuler avec son cadavre. On ne peut résister à la comparaison avec Anabelle Chong, pénétrée par deux cent cinquante et un hommes en cinq heures, Jasmine Saint-Clair par trois cent en douze heures ou Savannah qui se suicida après en avoir accueilli une centaine d'affilé. "Des femmes sont torturées pour le plaisir des yeux; des femmes sont même assassinées en direct, pour le plaisir des yeux."¹⁰⁴

La raison de cette déchéance n'est pas à chercher du côté de quelque magie discréditée, de quelque religion moribonde ou de quelque valeur répudiée ou perdue ! mais bien plutôt du côté des relations malheureuses ou impossibles entre les membres de ces sociétés. Après le Tabou transgressé, Mélusine le constate : "L'amour s'est changé en haine, la tendresse en cruauté, plaisirs et joies en larmes et en pleurs, le bonheur en grande infortune et dure calamité." Raymond de son côté pleure la perte irréparable qu'il a lui-même provoquée : "Ah ! Mélusine, dame dont tout le monde disait du bien, je viens de vous perdre à tout jamais. Je viens de perdre le bonheur à tout jamais [...] toute mon espérance, ma prospérité, ma gloire, ma vaillance, car ce peu d'honneur que je sentais en moi me venait de vous." Et l'entourage ressent également ce malheur : "Il fallait voir le chagrin de toute la noblesse [ainsi que de ses gens]. Tout le monde laisse éclater une extraordinaire douleur, un amer chagrin. [...] Il fallait voir pleurer les petites gens. Alors on commença à réciter des psaumes et des offices nocturnes ..." Tous perdent tout ce qui fait la joie de vivre ! Girard le remarque bien : "Quand les rapports sont troublés, quand les hommes cessent de s'entendre et de collaborer, il n'est pas d'activité qui ne souffre. Même les résultats de la cueillette, de la chasse ou de la pêche, la qualité et l'abondance des récoltes s'en ressentent"¹⁰⁵ sans parler des fléaux d'ordre social : criminalité, pauvreté, solitude, abandon, exclusion ... C'est la société entière qui en pâtit, pas seulement les plus démunis, pas seulement les femmes.

LE COUPLE MYSTIFIE

¹⁰³ Dworkin A., in Guyenot, op. cité p. 33

¹⁰⁴ Dworkin in Guyenot, op. cité p. 34

¹⁰⁵ Girard, op. cité

Si Mélusine pouvait encore croire au respect du Tabou dans le mariage, notre culture ne peut plus avoir cette crédulité ! L'emprise de cette institution a été et demeure si puissante, autant dans la vie quotidienne que dans le droit et l'économie qu'elle s'est imposée comme seule existante et même, pour certains auteurs (D. de Rougemont, S. Lilar, C. Singer, P. Salomon ...), comme seule désirable. La famille conjugale a dès lors supplanté toute autre forme de "familiarité", laissant croire qu'il ne pouvait en exister d'autres. C'est ainsi que malgré la défaveur du mariage civil, la multiplication des divorces, l'éclatement des familles conjugales, on persiste à adopter des modalités de vie identiques à celles induites par le mariage et appliquées dans la famille conjugale : à peine divorcés, les ex-conjoints se hâtent de se "mettre en couple" à nouveau, les concubins et partisans de "l'union libre" n'ont jamais vécu autrement qu'en couple et les homosexuels obtiennent une légalisation de leurs couples en tous points comparable au mariage; nul jusqu'à ce jour n'a innové en matière de style de vie. Les nouvelles institutions sont créées pour permettre à tous de jouir des "avantages du mariage" ! Ça a le goût du mariage, la couleur du mariage, l'odeur du mariage, mais non, ce n'est pas le mariage puisque ce n'est pas estampillé ainsi. Pourtant, remarquaient les anciens, "Boire, manger, coucher ensemble, c'est mariage ce me semble !" ¹⁰⁶ Peu importe, qu'il s'agisse de CUCS ou de PACS, c'est toujours par contrat qu'on se lie, et entre deux personnes qui s'engagent à mettre en commun leur sexe et leur cuisine, pour reprendre le savoureux jeu de mots d'Annie Lebrun évoquant "le morne espace d'un deux sexes-cuisine" ¹⁰⁷ et s'insurgeant par là même contre la transgression qui les associe !

Il est vrai qu'entre le couple et la solitude, il est difficile de préférer la solitude, même s'il est difficile de vivre en couple ! même si c'est un lieu par excellence de violation du Tabou. Edward Shorter trace un tableau calamiteux de la future "famille". Il stigmatise trois faits sans précédents au cours de l'histoire, trois faits annonçant une évolution qui ressemble au cataclysme mélusinien. Le premier fait est "la rupture définitive des liens qui unissaient les jeunes générations aux anciennes : l'indifférence que manifestent les adolescents à l'identité de la famille, à ce qu'elle représente et défend et qui éclate dans la discontinuité des valeurs entre parents et enfants. Le deuxième aspect est l'instabilité de la vie des couples reflétée par l'élévation en flèche de la courbe des divorces. Le troisième aspect est la destruction systématique par la libération des femmes du "nid" autour duquel s'était bâtie la famille nucléaire : pour une bonne part de la civilisation occidentale, il s'avère que le nid n'est pas si béni, après tout. [...] La famille nucléaire tombe en ruine et je crois qu'elle sera remplacée par le couple à la dérive." ¹⁰⁸

Dans les cultures matrilineaires modernes, on vit autrement : ni seul ni en couple. Dans ces sociétés, le Tabou sexuel est puissant et respecté car le dispositif l'entourant est tout à fait efficace; les membres du groupe affichent comme partout - sauf dans l'Occident libéré ! - une absolue certitude en de funestes effets de la transgression. Hua rapporte leurs dires : "Les accouplements interdits donneront des enfants fragiles et provoquent la mort des animaux domestiques de la lignée. On enferme les contrevenants dans une grotte et on les laisse mourir dedans. Personne n'a de souvenir de tels événements." ¹⁰⁹ ce qui signale sinon l'absence du moins la rareté de la transgression.

¹⁰⁶ Théry I., Le démariage p. 30

¹⁰⁷ Lebrun, op. cité p. 208

¹⁰⁸ Shorter E., La naissance de la famille moderne p.326, 339

¹⁰⁹ Hua, op. cité p. 102

Là-bas, on n'a pas de légende de Mélusine. Chez nous, elle court toujours, mais on ne l'entend pas ! Elle nous alerte pourtant clairement sur les risques encourus; ces risques ne cessent pourtant pas de se réaliser : dans le monde entier la violence, surtout masculine, déferle et fait des ravages, contre les hommes, contre les faibles, contre les femmes et les enfants en première ligne. Hommes brutaux, voire tortionnaires, femmes méprisées, violentées, enfants malmenés, torturés même, et bien sûr, hommes agressés eux aussi et aujourd'hui, multiplication de femmes pédo-sexuelles et criminelles : telle est donc la descendance de ceux qui ont "ignoblement trahi" Mélusine et ses sœurs. Terre dévastée, calamités en tous genres, maladies, guerres, viols et famines : tel est leur lot depuis que les fées trahies se sont retirées du monde. Toutes les légendes s'accordent sur cette tragédie. A cause d'une parole oubliée.

6 - SUR LES AILES DU SERPENT

"Alors, poussant une plainte douloureuse et un terrible soupir, elle s'élança dans les airs, s'éloigna de la fenêtre, traversa le verger et se transforma en serpente ailée. Elle fit trois fois le tour de la forteresse et chaque fois qu'elle passait devant la fenêtre, elle lançait un cri si étrange et si douloureux que tous en pleuraient de compassion. On sentait bien que c'était contre son gré, contrainte et forcée, qu'elle s'en allait."¹¹⁰ Car Mélusine ne voulait pas partir; mais il n'y avait plus de place pour elle. Avec Pressine, Mélusine, Palestine et Mélior, avec la Dame du Lac et la fée de la Montagne de Cristal, c'est la fortune des femmes qui s'est engloutie. "Dans la forteresse de Lusignan, il y avait un puits un peu magique où, au XVII^e siècle encore, on entendait dit-on, en prêtant bien l'oreille, rouler tout un trésor de pièces d'or."¹¹¹

En allées, les femmes ? ne les voit-on pourtant traverser la vie à nos côtés ? Elles ne hantent plus guère les fontaines, mais nos rêves, encore; et leur image dans le monde qui va, s'impose à tous, toujours et partout. Mais peut-être ne s'agit-il que de fantômes ? De ces revenantes qui vont comme des somnambules, ou de ces oiseaux dont le vol nous frôle sans bruit. "La cane demanda "que fait mon petit enfant ?" et le marmiton répondit "il dort gentiment". Alors, la cane reprit sa forme de reine et monta dans la chambre de son enfant. Elle l'allaita, arrangea son petit lit, le couvrit et repartit sous l'aspect d'une cane." (Grimm) C'est autour des enfants qu'on peut les voir à coup sûr; elles les porte et les allaitent, arrangent leur petit lit, les tiennent par la main pour les faire grandir. Comme Mélusine après sa disparition. "Mélusine venait tous les soirs voir ses enfants : elle les tenait près du feu, et faisait tout ce qu'elle pouvait pour leur agrément. Les deux enfants croissaient et embellissaient tant que tout le monde s'en étonnait." Ce retour subreptice des mères après que les femmes aient été éliminées se trouve déjà dans les textes antiques. Lorsque sa fille Perséphone a été enlevée et violée, Demeter jette sa malédiction sur la terre entière, prend le deuil et s'en va, errante, la rechercher de par le monde. Un jour qu'elle s'est assise au bord d'une fontaine, les filles de la reine Métanire l'invitent à rendre visite à leur mère. "Métanire pria Demeter de s'asseoir et lui offrit du vin d'orge. Quand Demeter se fut désaltérée, elle prit l'enfant Démophon dans ses bras et le pressa contre son sein. Demeter nourrit ainsi Démophon, le fils de Métanire. Et l'enfant grandit comme un jeune dieu, car jour après jour Demeter l'oignait d'ambrosie et, la nuit, elle le déposait dans le cœur du foyer. Une nuit Métanire se leva et cria d'épouvante quand elle vit son fils environné de feu. Demeter se fâcha et les

¹¹⁰ Jehan d'Arras, op. cité p. 259

¹¹¹ Perret M., postface de Mélusine de J. d'Arras p. 314

laissa là."¹¹² Plutarque, dans sa relation de l'errance d'Isis à travers l'Égypte archaïque, nous montre aussi une femme endeuillée ranimer sa flamme vitale auprès d'un petit : "Quand la reine de Byblos vit Isis, elle se prit pour elle d'une vive amitié et l'installa dans la maison royale afin de veiller sur son enfant. La nuit, à l'heure d'allaiter le nourrisson, Isis lui donnait son doigt à sucer au lieu de son sein et le plaçait dans le feu pour le rendre immortel. Une nuit, la reine la surprit et poussa un grand cri en voyant son enfant entouré de feu, ce qui rompit le charme."¹¹³ Le légendaire européen nous montre enfin cette Dame du Lac, enfuie par la faute de son époux, et qui ressort des eaux pour donner à son fils un savoir médical qui en fera un célèbre médecin. Aucune de ces femmes explorées ne laisse le malheur ruiner la vie des enfants; elle mettent leur désespoir en veille pour continuer à faire croître la vie. Mais elles-mêmes n'existent plus; elles ne sont plus que des spectres, l'ombre des femmes qu'elles furent, des êtres de cendres qui se volatilisent à l'approche du jour. Il n'y a plus pour elles de place au soleil. Et la malédiction dure, si longtemps !

Face à ces désastres, plus d'un souhaite "Le grand retour des interdits" ... titre affriolant pour les médias, qu'ils soient contestataires ou réactionnaires ! Les modernes contempteurs d'une "révolution sexuelle débridée", cause à leurs yeux de tous les maux de notre temps, ne manquent pas d'appeler de leurs vœux (pieux) "un nouvel art d'aimer", "un nouveau bonheur d'être ensemble" fondé sur la volonté de "refaire famille", selon les expressions de Guillebaud¹¹⁴, qui oublie un peu vite les violences masculines contre les femmes, la pornographie criminelle, la pédosexualité meurtrière et les tyrannies domestiques masculines, ailleurs mentionnées et de tous temps consubstantielles à la famille conjugale. Cet auteur ne manque pourtant pas de se demander comment "protéger l'épouse contre son mari, l'enfant contre son père, [...] la sœur contre son frère", sans recourir à l'intervention d'un parmi les cent vingt mille policiers, quatre-vingt-dix mille gendarmes, cent mille agents de police privée ... que compte aujourd'hui la France ... ou aux juges ! Faut-il vraiment refaire famille ? Les calamités doivent-elles perdurer ?

On ne peut pourtant pas oublier que ces malheurs des temps, aussi divers que nombreux, sont imputables à l'oubli d'une parole, à la trahison d'une femme par son bien-aimé ! Notre arrière-grand-mère Mélusine revient nous le dire à l'oreille, elle qui connut la terrible transgression qui fit d'elle une proscriète; transgression du Tabou qui précéda de peu son élimination dans la nouvelle société où la famille conjugale prit le pas sur la famille natale. Cette imperceptible nuance phonétique revêt une importance capitale. L'une expose la femme à la solitude, à la menace, à la violence, et ses enfants avec elle; l'autre assure la femme d'une indéfectible solidarité, protectrice et pacifique. Mais qui est prêt à entendre la parole de Mélusine ? Même ceux qui la chérissent et la côtoient depuis des lustres semblent sourds à cette parole. La plupart des exégètes de la tradition mélusinienne dissertent longuement et avec une grande érudition à propos de la nature des interdits imposés par l'héroïne et de l'impossibilité d'une union entre deux mondes distincts : le monde surnaturel (celui de Mélusine, autrement dit de la femme) et le monde d'ici-bas (celui de son époux, c'est-à-dire de l'homme). On souligne constamment l'échec promis au rapport fée/mortel, sans voir qu'il recouvre en fait surtout le rapport femme/homme. "Le pacte n'est jamais respecté, ce qui prouverait que l'homme ne peut se hisser au niveau des dieux, incapable qu'il est de tenir sa parole."¹¹⁵ En général, ces érudits placent le message légendaire sur un plan spiritualiste (ésotérique parfois,

112 Homère, -IX^e s

113 Plutarque, I^{er} s.

114 Guillebaud J.C., La tyrannie du plaisir

115 Lecouteux, op. cité p. 187

psychique souvent); cela désamorce radicalement l'impact du récit sur le réel tangible. Nous nous trouvons alors devant de splendides édifices, à la fois élégants et intelligents, mais tout à fait déviés par rapport à leur potentialité et tout à fait dépourvus d'efficacité. Le légendaire - comme le mythe - est rendu impuissant.

La belle Mélisande de Mæterlinck & Debussy, misérable arrière-petite-fille de Mélusine, illustre tragiquement l'issue fatale promise à celles qui, murées par le mariage dans la violence, le silence et l'abandon, ne peuvent que mourir sans avoir jamais compris qu'elles étaient vivantes. La légende de Mélusine nous éblouit par sa beauté; mais c'est un chant nostalgique, une élégie délicieuse et désenchantée. Elle ne propose bien sûr aucune recette magique pour conjurer nos fléaux. Notre famille conjugale les entretient comme on gratte un prurit, pour les meilleures raisons du monde; et ces fléaux dureront plus longtemps qu'elle, hélas ! Les divers éléments que comporte le récit de Mélusine et les échos qu'il rencontre dans les traditions humaines de la terre entière, laissent toutefois entrevoir quelques pistes. Si nous les explorons, Mélusine et ses espoirs perdus ne hanteront plus nos coupables mémoires. Mais si nous nous y refusons, nous pouvons poursuivre notre longue déploration, reprenant les funestes prophéties de la fée Morgane chère aux vieux Celtes :

"Je verrai un monde qui ne me plaira pas
été sans fleurs
vaches sans lait
femmes sans pudeur
hommes sans courage
captures sans roi
arbres sans fruits
mer sans frai
mauvais avis des vieillards
mauvais jugement des juges
chaque homme sera un traître
chaque garçon un voleur
le fils ira dans le lit du père
chacun sera le beau-père de son frère."

Clausevignes, hiver 2000

BIBLIOGRAPHIE

AARNE Anti & THOMPSON Stith

- | | | | |
|-----------------|-------------------|-------------------------------------|--|
| | 1961 | The types of the folkstales | |
| Anonyme | 1170 | Le lai de Guingamor | |
| Anonyme | 1180 | Le lai de Graeent | |
| Anonyme | 1190 | Le lai de Désiré | |
| Anonyme | XII ^e | Le Lai de l'Aubépine | |
| Anonyme | XIII ^e | Peredur in Livre Blanc de Rhydderch | |
| Anonyme | XIII ^e | Le Lai de Tyolet | |
| Anonyme | XIII ^e | Le lai de Doon | |
| ARRAS d', Jehan | 1392 | Le roman de Mélusine | |

BACHOFFEN Johann Jakob

- | | | | |
|--|------|-------------------|--|
| | 1861 | Le droit maternel | |
|--|------|-------------------|--|

BATAILLE, Georges 1957 L'érotisme

BRIFFAULT, Robert 1927 The Mothers

BRUNETON, Ariane 1974 *La chambre et les champs* in Les femmes s'entêtent

BUTTERWORTH E., 1966 Some traces of the Pre-Olympian World

CARRIN & TAMBS-LYCHE

- | | | |
|--|------|---|
| | 1993 | <i>La vengeance des femmes dans ce monde et dans l'autre</i> in |
|--|------|---|

Cahier de Littérature Orale n° 34

CATLIN, Georges 1830 North-American Indians

COULDRETTE 1402 Mellusine ou le Roman de
Lusignan

DELMAS-MARTY, LABRUSSE-RIOU, SIRINELLI

- | | | |
|--|------|-------------------------------|
| | 1988 | Le mariage et le divorce, QSJ |
|--|------|-------------------------------|

DELPHY, Christine 1998 L'ennemi principal

ENGELS Friedrich 1881 Les origines de la famille, de la propriété privée et de l'état

ESCHENBACH von, Wolfram

- | | | |
|--|------|----------|
| | 1200 | Parzifal |
|--|------|----------|

FARREL, Waren 1990 The myth of male power

FLANDRIN Jean Louis

- | | | |
|--|------|----------|
| | 1976 | Familles |
|--|------|----------|

FRAISSE Geneviève 1998 Les femmes et leur histoire

FRANCE de, Marie XII^e Le Lai de Lanval

FRAZER 1910 Totemism and exogamy

- | | | |
|--|------|------------------|
| | 1911 | Garnered sheaves |
|--|------|------------------|

- | | | |
|--|------|----------------------------------|
| | 1915 | Taboo and the perils of the soul |
|--|------|----------------------------------|

FREUD, Sigmund 1912 Totem et Tabou

GIMBUTAS Marija	1974	The goddesses and gods of old Europe	
GIRARD, René	1972	La violence et le sacré	
GOLDENWEISER	1910	Anthropology	
GOODY Jack	1985	Evolution de la famille et du mariage en Europe	
GRIMM, Jacob & Wilhelm	1812	Contes de l'enfance et du foyer	
GUILLEBAUD, Jean-Claude	1998	La tyrannie du plaisir	
GUYENOT Laurent	2000	Le livre noir de l'industrie rose	
HAMILTON Edith	1940	Mythologie	
HERITIER Françoise	1994	De l'inceste, (dir),	
	1997	Les deux sœurs et leur mère	
HOMERE	- IX ^e	Hymnes Homériques	
HUA, Cai	1998	Une société sans père ni mari, les Na de Chine	
INTERNATIONAL	1992	Journal Prénatal and périnatal Studies n° 1/2	
JEFFREYS Sheila	1987	L'érotisation de la domination et de l'assujettissement in Au-delà du personnel (dir.	C. Monnet & L. Vidal)
LAFITAU, J.F.	XVIII ^e	Mœurs des sauvages américains comparées aux premiers temps - choix de textes de	mœurs des
		Lemay - 1983	
LEBRUN Annie	1990	Vagit prop et Autres textes	
LECOUTEUX, Claude	1997	Mélusine et le Chevalier au cygne	
LEDERER Wolfgang	1968	La peur des femmes	
LEGENDRE, René	1996	La fabrique de l'homme occidental	
	1998	<i>La loi, le tabou et la raison</i> in Télérama n° 2555	
LEVI-STRAUSS, Claude	1949	Les structures élémentaires de la parenté	
LILAR Suzane	1963	Le couple	
LIONETTI Roberto	1988	Le lait du père	
MÆTERLINCK, Maurice	1892	Pélléas et Mélisande (mis en musique par Debussy, 1902)	
MAKARIUS Raoul & Laura	1961	L'origine de l'exogamie et du totémisme	
MALINOWSKY Bronislaw	1929	La vie sexuelle des sauvages au nord-ouest de la Mélanesie.	
MORGAN Lewis	1877	La société archaïque	
MICHELET Jules	1859	La femme	
NOIZET Pascale	1996	L'idée moderne d'amour	
ODENT, Michel	1990	Votre bébé est le plus beau des mammifères	

PERRET, Michèle d'Arras	1979	traduction et postface de Mélusine de Jehan	
PICQ Françoise	1993	Les années-mouvement	
PLUTARQUE	Ier	Vies parallèles	
REGNIER-BOHLER, Danièle	1979	postface in Le cœur mangé	
REED, Evelyn	1974	Woman's evolution	
RICHARD Audrey	1932	Hunger and work in savage tribe	
RINGOLTINGEN von, Thüring	1456	Melusine	
ROUGEMONT, Denis de	1938	L'amour et l'Occident	
ROUTLEDGE, Katherine		With a prehistoric people	
SIKE de, Yvonne	1993	<i>Et la femme créa l'homme</i> in	Cahiers de
Littérature Orale n° 34			
SHORTER Edward	1977	Naissance de la famille moderne	
STONE Merlin	1976	Quand dieu était femme	
THERY Irène	1993	Le démariage	
TROYES de, Chrétien XIIè		Perceval le Gallois	
ZUCHELLI, Edmond & BONGIBAUT, Danielle	1990	L'enfance violée	